



## ASSEMBLEE GENERALE

13 avril 2024

EAUZE

L'an deux mil vingt-quatre, le samedi 13 avril, à 9 h, l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dont le siège est situé Route de Toulouse – 32000 AUCH, s'est réuni sur convocation du Président faite par voie de presse et envoi d'un dossier aux adhérents conformément à l'article 11 des statuts.

Le Président CASTERAN entouré des membres du Conseil d'Administration déclare ouverte cette assemblée. Il remercie M. LATRAUBE, Président de la société de chasse d'Eauze et son équipe pour leur mobilisation dans la préparation des salles et leur accueil avec le petit-déjeuner à l'entrée.

Sont présents les membres du Conseil d'Administration suivants :

- M. CASTERAN, Président
- M. CARPENTIER, 1<sup>er</sup> Vice-président
- M. FLORIO, second Vice-président
- M. MONNET, Secrétaire
- M. DUPRÉ, Trésorier ;
- M. OSINSKI, Trésorier adjoint.
- Mme MALLET, MM. AUDRECHY, BONNOTTE, CAZZOLA, DUFFAU, DUPUY, FAULONG, ESCALAS, LANGLA,

Le Président remercie de leur présence, les personnes suivantes :

### **Institutions :**

*M. CARRIÉ, Préfet du Gers représenté par M. FARGES, sous-préfet de Mirande ;*

*M. GABAS, Maire de Eauze ;*

*Mme DELGA, Présidente de la Région Occitanie représentée par M. TAUPLAC, Député du Gers et Conseiller régional ;*

*M. DUPOUY, Président du Conseil départemental ;*

*M. MALABIRADE, Directeur de la Chambre d'Agriculture ;*

*M. FEUILLERAT, de l'agence Pyrénées Gascogne de l'Office National des Forêts ;*

*M. SOULIE, Chef du service de l'environnement à l'O.F.B. représenté par M. RUMEAU ;*

*Mme ESTEVENON, Responsable de Public Labos du Gers ;*

*Mme FEUGA représentant M. MOREREAU, Expert-comptable ;*

Siège social : 530, route de Toulouse - 32000 AUCH

☎ 05 62 60 28 30 ☎ 05 62 63 45 32

✉ [chasseursdugers@F.D.C..32.fr](mailto:chasseursdugers@F.D.C..32.fr) Site : [www.chasse-nature-occitanie.fr](http://www.chasse-nature-occitanie.fr)

Association loi 1901 – SIRET : 77697980900030 – APE : 9319Z

### **Associations Départementales :**

*Mme MALLET, Présidente de l'association Les Dianes Caçairos ;  
M. VUILLERMOZ Président de l'Association des Gardes Particuliers ;  
M BLANCHARD, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier ;  
M. ESCALAS, Président du Saint Hubert Club du Gers ;  
M. MALHOMME, APA 32 ;  
M. DUFFAU, Président du Club des Bécassiers 32 ;  
M. LOUBET, Président de la Fédération de Pêche du Gers représenté par M. RAZES ;  
M. BRUCHAUT, Président du comité départemental de la randonnée pédestre représenté par Mme REY ;  
M. PRENASSI, Président de l'Association de Défense des Chasses Traditionnelles en palombière et à l'affût représenté par M. MENDOUSSE ;  
M. LASSUS , Président, Mme ROUTIER, Directrice d'Arbre et Paysage 32 ;  
M. DEYRIS, Président de l'Association des Louvetiers du Gers représenté par M. MAGNE ;  
Mme ZANANDREA, Présidente de l'ADRENUA 32 représentée par Mme VUILLERMOZ ;  
M. TUJAGUE, Président de l'AFACCC 32 ;*

### **Autres fédérations :**

*M. DUFAU, Président de la Fédération des chasseurs des Landes représenté par Mme CABE ;  
M. ALLIES, Président de la Fédération de l'Hérault ; Président de la commission Chasse et Pêche au Conseil régional,  
M. DELCASSO, Président de la Fédération des chasseurs des Hautes-Pyrénées représenté par M.SUSSERRE ;*

### **Anciens administrateurs :**

*Mrs. FARRÉ, LACAZE, CASSAGNE, GIBERT et Mme BETH anciens administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ainsi que Christian TOUHE RUMEAU et Pascal PELLETIER.*

### **M. CASTERAN poursuit en listant les personnalités excusées, à savoir :**

*M. DUFFOURG, Sénateur  
M. MONTAUGE, Sénateur ;  
M. CAZENEUVE, Député du Gers ;  
M. BOUCARD, Secrétaire général de la Préfecture ;  
Mme BAQUE MONTANEL, Commissaire aux Comptes ;  
M. SENTIS, ancien président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ;  
MM. CONTE, FOSSE, CASTETS, anciens administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ;  
M. RIVIERE, Président du projet PNR Astarac ;  
M. SANSON, Président de la FRC Occitanie et la FDC des Pyrénées Orientales ;  
Mme ST HILAIRE, Directrice de la FRC Occitanie ;  
M. BOUSCARY, Président de la Fédération du Lot ;  
M. BASTIE, Président de la Fédération de l'Aude ;  
M. PORTET, Président de la Fédération de Haute Garonne ;  
M. AUTHIER, Président de la Fédération de l'Aveyron ;  
M. THEROND, Président de la Fédération de la Lozère ;  
M. BARBE, Président de la Fédération du Tarn.*

Une minute de silence est observée en hommage aux chasseurs gersois décédés pendant l'année, à toutes ces femmes et ces hommes qui ont marqué la chasse par leur dévouement et de leur engagement, soit comme administrateur, comme louvetiers, comme paloumayres y compris au filet et tous les autres.

Le monde change et le Conseil d'Administration a proposé un mode de scrutin qui correspond mieux au monde actuel, à savoir le vote en ligne en amont de notre Assemblée. Maitre MAYNIÉ, commissaire

de justice, remet l'ensemble des résultats des résolutions soumises aux votes en ligne du 03 au 10 avril dernier.

M. CASTÉРАН présente le rapport moral de la saison écoulée qui s'inspire de celui du président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Willy SCHRAEN (lors du congrès à REIMS les 6 et 7 mars). Il est le suivant :

### **RAPPORT MORAL DE LA SAISON ECOULEE**

Votre présence nombreuse à notre congrès annuel est le témoin de la vitalité de notre réseau fédéral, de votre engagement au service de notre passion et de votre sens des responsabilités face aux enjeux d'une chasse durable et populaire.

A la veille des élections européennes et de tous ses attermolements, je crois qu'on sera d'accord sur ce constat : l'écologie politique ne sert à peu près à rien. Certains élus écologistes reconnaissent même n'avoir aucune solution pour régler les problèmes de la nature. Oui vraiment on marche sur la tête. D'autant que par souci d'électoratisme, ils se sont coupés de ceux qui vivent dans la nature, qui la font vivre, et qui, eux, ont des solutions... si on prenait le temps de les écouter et surtout de les entendre ! A ce titre, en tant que chasseur mais surtout en tant que citoyen, je vous invite largement à vous déplacer aux urnes le 6 juin prochain pour faire valoir nos valeurs et notre ruralité.

Comme les agriculteurs, les ruraux et une écrasante majorité de Français que nous sommes, nous pensons que les écologistes sont en fait le problème et non la solution.

Si ces personnes n'ont pas d'utilité pour trouver la solution, ils n'ont alors aucune utilité dans le dialogue ! Ne pas être d'accord, ce n'est pas grave. Ne plus pouvoir faire valoir des points de vue différents est un vrai danger pour notre démocratie et leur stratégie politique qui se résume à interdire est vécue par nous tous, comme une humiliation permanente qui fracture notre société déjà en surchauffe.

En résumé, j'ai cette sensation désagréable qu'on nous fait porter dorénavant la responsabilité de tout ce qui ne va pas sur la planète terre. Nous sommes les dindons d'une mauvaise farce ! Lorsqu'on regarde la télévision ou qu'on écoute la radio, on se voit imposer systématiquement un acte de contrition écologique en direct ! Et on a beau changer de chaîne ou de fréquence, rien n'y fait. Tout ce qui ne va pas sur la planète, c'est de notre faute.

C'est de notre faute à cause de la voiture avec laquelle nous roulons,

C'est de notre faute si nous avons le malheur de prendre un avion pour nous déplacer,

C'est de notre faute parce que nous brûlons du bois dans nos cheminées ou du charbon de bois dans nos barbecues,

C'est de notre faute parce que nous entretenons un gazon,

C'est de notre faute parce que nous aimons le Tour de France,

C'est de notre faute parce que nous mettons un sapin dans notre maison pour Noël,

C'est de notre faute parce que nous mangeons de la viande,

Et bien sûr c'est de notre faute parce que nous tuons des animaux à la chasse et à la pêche, et comble

de l'horreur, parce que nous avons du plaisir à les déguster avec nos familles et nos amis ! Nous en avons marre de cette posture. Une somme d'interdictions visant les Français dans leurs habitudes de vie quotidienne ne va pas résoudre les grands défis auxquels est confrontée la planète aujourd'hui. Faire culpabiliser les Français, ne peut tenir lieu de politiques environnementales ou climatiques, un tant soit peu sérieuses.

Comment peut-on, par exemple, qualifier de barbares nos chasses traditionnelles vieilles, pour certaines, de plusieurs milliers d'années ? Si cette tradition l'est, si cela doit être interdit, alors, préparons-nous à l'interdiction de toutes les lois qui régissent la nature.

Comme vous le savez, depuis plus de deux ans maintenant, les chasses traditionnelles sont attaquées dans leur ensemble, et les palombières sont clairement désignées. Nous ne ménageons pas notre peine pour faire valoir nos arguments. Votre fédération, en la personne de Claude LANGLA, s'est rendue au tribunal administratif de PAU pour soutenir les Fédérations des chasseurs des Landes et des Pyrénées Atlantiques qui étaient attaquées par la LPO - en pleine schizophrénie politico-médiatique - pour des arrêtés relatifs à la mise en œuvre d'une expérimentation liée à la capture aux filets de l'alouette. En référé suspension, la justice a statué favorablement pour ces fédérations. Malheureusement, la saisine au Conseil d'Etat le 5 avril nous laisse très peu d'espoirs que ce succès soit confirmé.

De quoi à peur la LPO ? En réalité, pour la LPO nationale, la science c'est quand cela l'arrange et surtout si cela ne vient pas gêner son fonds de commerce anti-chasse. C'est une dérive inquiétante des représentants nationaux de cette organisation qui refusent que leurs accusations soient mises à l'épreuve des faits. Etrange position de cette institution alors que localement nous collaborons régulièrement avec leurs représentants sur des sujets environnementaux d'intérêts gersois. Nous sommes même allés jusqu'à présenter des résultats de travaux en commun à un colloque régional en présence de nombreux naturalistes.

La chasse, et l'ensemble de nos pratiques rurales et culturelles, ne sont pas des maladies honteuses, bien au contraire ! Elles sont une richesse pour tous ceux qui les pratiquent, et nous devons nous battre, chaque jour qui passe, pour les préserver... C'est notre identité culturelle ! C'est même notre devoir.

Devant cette épée de Damoclès qui plane sur les chasses traditionnelles, votre fédération vous rappelle l'importance de déclarer vos palombières et de répondre à l'enquête annuelle en période de migrations. Tous les chiffres à notre disposition seront bons à prendre si nous sommes attaqués. Faites circuler ce message, encore et encore !

Toutes ces attaques, d'une hypocrisie flagrante, au milieu de toutes les autres, révèlent un syndrome plus profond : celui de ce modèle de société « sans » : sans sucre, sans viande, sans chasse, sans élevage, sans agriculture, sans bonheur, sans action humaine, sans enfant ... Bref, sans rien !

Eh bien, moi, je ne veux pas de ce modèle de société qui se fonde sur cette doctrine écologique qui utilise le réchauffement climatique, le respect du bien-être animal ou la sauvegarde de biodiversité de manière totalement galvaudée !

Je ne le veux pas pour moi,

Je ne le veux pas pour nos générations futures.

Ce que je souhaite, c'est pouvoir choisir ! Faire un choix, être libre de ce choix, et ne pas vivre sous le poids de dogmes et d'interdits en ayant perdu ma liberté de parole et d'action. Quoi qu'on en dise, les nouvelles générations s'intéressent à notre passion. La chasse est une activité intergénérationnelle, sa défense et sa promotion sont notre quotidien, à la fédération.

Pour que cela n'arrive pas et que nos générations futures prospèrent, il faut que nous sortions de nos

campagnes pour aller expliquer ce que nous sommes et ce que nous faisons.

La communication est aujourd'hui essentielle et nous devons rattraper, coûte que coûte, l'énorme retard qui était le nôtre !

Depuis 4 ans, la F.N.C. ne passe pas de la pub à la télévision pour le simple plaisir de le faire, mais parce que plus la chasse est expliquée, plus elle est acceptée par nos concitoyens. Toutes les analyses le montrent.

Et le nouveau spot national a dû nous faire encore rentrer, un peu plus, dans la vie quotidienne des Françaises et des Français.

Ce spot TV de 30 secondes qui a été lancé donnait rendez-vous aux téléspectateurs, le week-end du 15 au 17 mars pour nettoyer la nature, ensemble à travers l'opération « J'aime la Nature Propre ».

Cette année, 90 Fédérations en France ont participé à l'opération. Dans chaque département, l'objectif était de déployer un maximum de lieux de ramassage tout en mobilisant le plus grand nombre de volontaires. Je vous remercie tous pour votre implication.

Je suis fier que cette opération écocitoyenne prenne une telle envergure. Dans le Gers ce ne sont pas moins de 10 sites qui ont participé à cette manifestation, 247 personnes mobilisées et 37 m<sup>3</sup> de déchets collectés. Soyez-en chaleureusement félicité.

Cet événement montre aussi que nous sommes des acteurs clés pour initier des opérations au service de l'environnement, en mobilisant bien au-delà du seul monde de la chasse, et en étant présents partout en France.

Ces spots qui bénéficient d'un plan média puissant sont vus en moyenne 247 millions de fois. Ce n'est pas rien !

Et cela commence à payer pour toutes les facettes de notre activité cynégétique !

Même si nous avons une baisse légère du nombre de pratiquants validant un permis de chasser de 2 % par an dans le Gers comme ailleurs, due à une pyramide des âges qui joue en notre défaveur, force est de constater que le nombre de candidatures au permis de chasser reste très important.

Malheureusement, le temps d'attente pour passer son permis de chasser peut s'avérer très long. Il n'y a que 28 examinateurs de l'O.F.B. en France, et le délai moyen pour espérer passer son permis est près de 6 mois. C'est beaucoup trop long !

Gageons que l'OFB accède enfin à plus de flexibilité,

A évoquer l'O.F.B., je me dois d'aborder son rôle de police de la chasse dans le Gers et je vais vous présenter les procès-verbaux et timbres amendes qui ont été délivrés cette saison de chasse sous la responsabilité du Chef de service départemental, Didier SOULIÉ.

**PROCES VERBAUX DRESSÉS CETTE SAISON 2023/2024 MAIS NON ENCORE JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX AVEC UNE POSSIBLE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU GERS**

- Chasse en temps prohibé : 1 prévenu ;
- Chasse de gibier dont la chasse est interdite / destruction illicite d'une espèce animale non domestique : 2 prévenus

- Destruction non autorisée d'espèce protégée (classé sans suite car non reconnu par les protagonistes) : 4 prévenus
- Chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire : 2 prévenus ;
- Chasse à l'aide d'engin prohibé (collets à sanglier) : 1 prévenu ;

Parallèlement, il y a eu 24 timbres amendes cette saison 2023-2024 (contre 10 en 2022-2023) pour les motifs suivants :

- ➔ **3 : Capture d'animal sans tenue à jour du carnet prélèvement (lièvres / bécasses) ;**
- ➔ **17 : Non-respect des prescriptions du S.D.G.C. relative à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;**
- ➔ **1 : Chasse à partir de la route ou des bas-côtés ;**
- ➔ **1 : Transport d'une arme non démontée ;**
- ➔ **2 : Utilisation de munitions interdites pour la chasse.**

Voici exposées toutes les procédures relevées et en cours en 2023-2024.

Malgré les nombreuses et récentes interventions du Service Départemental du Gers ces dernières semaines, reste encore et toujours, la question de la police de la chasse à l'OFB. Les syndicats de l'Etablissement public évoquent une baisse de 87 % du temps consacré à la police de la chasse à l'OFB. Si cela devient la norme, alors il sera nécessaire d'inventer une police de proximité à la fois cynégétique et environnementale de demain. Elle pourrait être placée dans les mains de structures comme la nôtre, sous la tutelle de l'établissement public. Il ne semble pas y avoir d'autres solutions pour garantir la pérennité de la réglementation et de la sécurité à la chasse.

Si nous sommes nous, les chasseurs, les premiers à demander un renforcement de la police de la chasse, il est intolérable que nous puissions être présumés coupables à la suite de notre inscription au S.I.A., le nouveau Système d'Information sur les Armes.

Savoir où sont les armes peut évidemment aider les forces de l'ordre. Mais, de là à ce que chaque détenteur d'armes fasse l'objet de vérifications avec le casier judiciaire et certains fichiers du ministère de l'Intérieur, afin de s'assurer de sa capacité à acquérir et détenir des armes, c'est trop. Il ne faudrait pas non plus qu'on paye la non-réactivité de la justice à effacer certaines inscriptions au casier judiciaire au bout de trois ans, comme la loi le prévoit.

De simples querelles de voisinage pourraient, de fait, devenir de grands problèmes à l'autorisation de détenir des armes.

Dans ces conditions, je reconnais que bon nombre de chasseurs ne sont pas encore prêts à franchir le pas de leur inscription au SIA.

Dans ce contexte, il semble désormais bien plus facile d'acheter une kalachnikov dans une banlieue, qu'un bon vieux calibre 12 chez un armurier. Vous tous ici présents et que je représente à cette tribune n'êtes pas des voyous. Nous sommes des gens responsables pour nous comme pour les autres.

Aucune autre corporation n'a fourni des efforts en termes de sécurité comme celle de la chasse. Aucune.

Nous sommes tous prêt à continuer de travailler avec les autres usagers réunis notamment au sein de l'Alliance des sports et loisirs de nature, avec l'objectif de diminuer encore le nombre d'accidents, mais à une condition. Ne pas remettre en cause notre pratique en général et ses fondamentaux.

La sécurité, si elle est notre première préoccupation, elle ne doit en aucun cas devenir un frein à l'exercice de la chasse.

Oui, l'angle de 30 degrés est une norme de sécurité qui sera vérifié en cas d'accident. Oui vous devez inciter les chasseurs à repérer ces angles et idéalement, les matérialiser par tous moyens, dont les jalons que nous vous fournissons à la demande.

Tout comme la distance de tir, que les représentants nationaux de l'OFB suggèrent de limiter ! Que le tir soit fichant, c'est un gage de sécurité, évident et nécessaire, et c'est du bon sens, mais que l'on décide de limiter cette distance de tir, cela doit être de la responsabilité du chasseur et personne d'autre. Pour rappel, sur la saison de chasse 2022/2023, nous déplorons 6 accidents mortels en France contre 8 la saison précédente (chiffre historiquement le plus bas relevé) et uniquement entre chasseurs.

Ce n'est pas avec ces mesures que nous allons continuer à préserver les cultures agricoles, ni la vie des gens sur les routes, lorsque l'on sait que plus de 10 000 collisions ont eu lieu l'année dernière en France entre des véhicules et des animaux sauvages.

Et cerise sur le gâteau, ce sont les chasseurs qui payent encore et toujours les dégâts de gibier, alors que notre chasse devrait être considérée comme d'utilité publique, « défiscalisable » au temps passé pour l'intérêt collectif, voire même avec « un petit billet » pour service rendu à la nation !

Plaisanteries mise à part, nos prétentions dans le domaine sont moindres, puisque nous demandons simplement à ne plus avoir à payer seuls les dégâts de gibiers, ce dont je vais vous parler.

Après avoir disposé d'une aide dans le cadre du plan de résilience en 2022, votre fédération a signé une convention d'engagement avec le préfet du Gers. Cette convention prévoit un accompagnement réparti sur 3 ans, en contrepartie d'une réduction des surfaces détruites de 30 % d'ici la fin de campagne culturale 2025 en comparaison à celle de 2019. C'est un objectif considérable et difficile à tenir mais pour autant, nous devons y arriver, faute de quoi, nos réserves ne seront plus suffisantes et nous serons dans une situation très délicate.

Pour nous permettre d'atteindre cet objectif de réduction des surfaces détruites de 30 %, des mesures nationales sont mises à notre disposition au travers de ce que nous appelons communément la boîte à outils sanglier. Votre fédération s'est immédiatement saisie de ces propositions et a demandé, par un courrier envoyé au préfet du Gers le 15 mars 2024, que soit déployé au plus vite les actions suivantes :

- Rédaction d'un avenant au S.D.G.C. 32 afin que les règles d'agrillage du sanglier et de piégeage du sanglier soient conformes.
- Déploiement, dans les meilleurs délais, de la possibilité d'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier en battues collectives, sous la responsabilité individuelle des chasseurs, sur tout le département.
- Déploiement, dans les meilleurs délais, de l'extension de la période de chasse (avril, mai) pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche, soumise à autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.
- De plus, la F.D.C. demande le classement des unités de gestion 1, 2 et 9 (CAZAUBON, NOGARO et MIELAN) en U.G. dites points noirs car identifiées par la F.D.C. 32 comme les plus affectées par un déséquilibre agro-sylvo-cynégétique. Sur ces unités de gestion, la FDC 32 demande que soit activée la possibilité d'intervention des louvetiers, la nuit dans le cadre de la destruction, pour mener à bien des opérations ciblées sous encadrement de type chasse particulière.

A l'heure où je vous parle, et malgré plusieurs réunions de concertation avec les services de l'Etat, je regrette de ne rien pouvoir vous affirmer officiellement. Alors que l'approche et l'affût est permis depuis le premier avril dans les Pyrénées-Atlantiques, le Lot, le Lot-et-Garonne ou bien encore les

Hautes-Pyrénées, rien n'est confirmé dans le Gers.

Dès lors que l'accord signé nous oblige à réduire les surfaces de 30 %, nous devons disposer des moyens pour réussir à protéger les cultures. Il me semble que le monde agricole gersois est déjà suffisamment en crise et les services de l'Etat doivent, dans les plus brefs délais, permettre aux chasseurs de limiter ces dégâts.

Comme pour bon nombre de Français, chez les chasseurs, le temps n'est pas à l'opulence financière et qui plus est dans nos départements du sud-ouest. Nombreux sont ceux qui vont jeter l'éponge, faute de moyen financier suffisant. Notre chasse doit rester populaire et accessible au plus grand nombre, et pour cela nous avons le devoir d'ouvrir ce dossier le plus rapidement possible. C'est une demande nationale à laquelle votre fédération souscrit totalement ! La loi de 1968 doit être modifiée totalement sur le fond. C'est une urgence économique de premier ordre ! Nous avons d'ailleurs à nouveau rencontré le député David TAUPIAC jeudi 14 mars pour évoquer avec lui ce sujet. Il est entièrement à notre écoute et nous a affirmé qu'il soutiendra une proposition de loi dans les prochains mois. M. le député, au nom de tous les chasseurs du Gers, soyez-en sincèrement et grandement remercié.

Voilà un de des dossiers majeurs pour un avenir proche. Nous avons bon espoir que cela évolue au niveau national avec les représentants des agriculteurs qui sont conscients que l'équation financière actuelle n'est plus pérenne. Le projet de loi d'orientation agricole, reportée pour mieux répondre à la crise, doit être l'occasion de partager cet enjeu.

Le prix quotidien à payer est lourd quand on défend une activité pourtant légale comme la chasse, dans une démocratie qui se doit normalement d'être garante des droits et des libertés de chacun.

Combattre sans relâche les dérives de l'écologie, de l'animalisme, et quelque fois de l'administration, ne veut pas dire refuser toute évolution. Mais, il y a une ligne rouge que nous n'accepterons jamais de franchir, celle de remettre en cause notre liberté de pratiquer, là où on en a le droit, cette activité qui s'appelle la chasse populaire.

Populaire n'est pas un gros mot, car le chiffre fait le nombre, comme on dit. Votre Conseil d'Administration s'opposera toujours à toute dérive élitiste de notre pratique. Nous sommes entendus voire écoutés par les différents gouvernements car nous sommes nombreux ! Notre activité fédère, des chasseurs issus de toutes les classes sociales et de tous les milieux. C'est une force et c'est l'ADN de la chasse en France !

Être résistant pour son mode de vie, c'est un mot qui a un sens fort dans notre histoire. C'est celui qui désigne ceux qui ont lutté depuis toujours pour nos valeurs, comme pour la Liberté. Il est temps d'entrer en résistance contre ce monde qui ne respecte plus grand-chose de nos traditions et qui voudrait nous couper de ce que nous sommes, nous, ruraux, conscients de la richesse d'un terroir et de cette terre qui est notre bien commun.

La chasse est un art populaire que nous devons défendre. Un art de vivre. Et pour y arriver, il faut cesser de nous emmerder pour de faux prétextes, de brider ce qui fait notre identité culturelle.

Et à ce moment de notre histoire collective, où l'alimentation devient un enjeu économique majeur, nous sommes les empêcheurs de tourner en rond pour ceux qui rêvent de créer une alimentation sans lien avec le vivant.

Continuons coûte que coûte de manger le fruit de notre chasse, c'est un enjeu collectif qui devient essentiel à l'échelle du monde.

Le dire et le faire savoir, c'est ce que nous devons continuer à faire chaque jour.



Il y a urgence si le monde rural veut sauver sa tête !

Nous sommes des gens libres, ouverts au dialogue, pratiquant une activité légale, sur des territoires à 80 % privés.

Ceux qui imaginent que le partage de la nature serait la solution sont les mêmes qui méconnaissent le droit de propriété. La nature n'est pas à tout le monde. Nos campagnes sont gérées et entretenues par de nombreux gestionnaires des espaces agricoles et forestiers, dont les chasseurs font partie et s'investissent.

Ceux qui pensent, parmi nous, qu'il vaudrait mieux abandonner ceci ou cela, pour être plus « dans l'air du temps », se trompent lourdement. Tout abandon venant de notre part ne calmera jamais nos ennemis. Au contraire, chacun de nos renoncements vont les conforter d'aller encore plus loin.

Ils ne veulent pas moins de chasse, ils ne veulent plus de chasse !

Ils ne veulent pas moins de traditions, ils ne veulent plus de traditions !

Ils ne veulent pas moins de passions, ils ne veulent plus de passions !

Ils ne veulent pas moins de ruralité, ils ne veulent plus de ruralité !

Aucune personne, qu'elle soit de la campagne ou de la ville, ne peut accepter une remise en cause de son identité.

Ce ras-le-bol face à un modèle de société normative pavée d'interdictions ne heurte plus seulement les ruraux, mais aussi les citadins, et enfin si je puis dire, tous les Français.

Nous voyons tous ce mouvement de révolte initié par nos amis agriculteurs, face à ces écologistes de pacotille, qui décident de l'avenir de la planète sans savoir et en totale déconnection du terrain.

Oui ! Nous ne sommes plus les seuls à en avoir marre. Enfin, tout le monde en a marre.

Nous sommes à un moment majeur pour l'avenir de notre mode de vie et de notre passion commune.

Trop de dossiers difficiles nous sont dorénavant imposés, et si j'en ai évoqué certains, combien d'autres, que vous connaissez bien, sont de véritables drames pour les chasseurs, proches de la rupture.

C'est donc à nous, et à nous seuls, de relever les défis qu'on nous impose.

**En conclusion** de ce rapport moral de votre Fédération, je tenais à vous redire que la chasse c'est d'abord et avant tout un mode vie ! Ne l'oublions jamais !

Quand nous allons à la chasse, nous partons dans la nature car nous aimons nous y retrouver. Et si à un moment nous tuons un animal, c'est dans ce contexte particulier que nous le faisons, non pour simplement donner la mort. C'est toute la nuance que chaque chasseur connaît, ressent et comprend. Quand on a compris ça, on comprend la chasse, on comprend la pêche, on comprend la corrida... On comprend ce rapport qui doit exister entre les hommes, les animaux et la nature. N'ayons pas peur de le dire et de le répéter ! Les valeurs de la chasse et de la ruralité sont de belles valeurs et vous en êtes les garants, au travers de votre dévouement. Nos passions et nos traditions doivent être protégées et transmises aux futures générations. Aller voter en juin est un des moyens de les préserver et les transmettre.

## BILAN FINANCIER 2022-2023

M. DUPRÉ présente le bilan financier de l'exercice écoulé.

L'exercice comptable étant calqué sur l'année cynégétique, les comptes ont été clôturés au 30 juin 2023. Il a été conservé la continuité des méthodes et la comptabilité a été tenue d'après les engagements. Avec l'arrêté des comptes au 30 juin 2023, il vous a été envoyé le récapitulatif du budget 2024-2025. Ce budget a été adopté par le Conseil d'Administration du 29 janvier 2024.

Il vous a été donné l'opportunité de voter du 03 au 10 avril.

Je vais donc vous présenter l'arrêté des comptes au 30 juin 2023

### A. COMPTE D'EXPLOITATION AU 30 JUIN 2023

Je vais détailler rapidement ces différents postes

#### Poste : Fonctionnement F.D.C. 32

Le résultat de ce poste est de :	Recettes	1 265 935.20 €
	Dépenses	1 176 875.46 €
	Résultat	+ 89 059.74 €

#### Poste : Projets

Le résultat de ce poste est de :	Recettes	246 161.21 €
	Dépenses	258 836.96 €
	Résultat	- 12 675.75 €

#### Poste : Service Dégâts de Gibier

Le résultat de ce poste est de :	Recettes	602 513.55 €
	Dépenses	783 837.90 €
	Résultat	- 181 324.35 €

**Le résultat consolidé de l'exercice 2022/2023 est déficitaire de 104 940.36 €**

Voici par poste analytique le pourcentage des recettes et des dépenses :

POSTES	DEPENSES (en %)	RECETTES (en %)
--------	-----------------	-----------------

Fonctionnement F.D.C. 32	53.02 %	59.87 %
Projets	11.66 %	11.64 %
Service Dégâts de Gibier	35.32 %	28.49 %

Voici maintenant le montant des diverses subventions que la F.D.C. 32 a reversé au cours de la saison 2022/2023.

Poste de subventions	Montant reversé sur
	2022-2023 ( € )
Subventions ( stés et GIC )	74 838.21 €
Haies	5 383.00 €
Promo Chasse	5252.44 €
Total subventions	85 473.65 €

Voici maintenant exposé l'actif et le passif du bilan.

### **B. PREMIÈRE PARTIE : L'ACTIF DU BILAN**

Les immobilisations sont de 406 801 € présentées en valeur nette (les amortissements ont déjà été déduits).

Les immobilisations financières sont de 1 901 € (parts sociales).

Les créances sont de 160 850 €.

Les valeurs mobilières de placement sont de 1 841 581 €.

Les disponibilités sont de 532 761 €.

Les charges constatées d'avance sont de 55 194 €.

**➔ Total Actif Bilan : 2 999 088 €**

### **C. DEUXIÈME PARTIE : LE PASSIF DU BILAN**

Les réserves sont de 2 113 384 € : elles étaient de 2 094 887 €.

Les provisions pour risques et charges sont de 306 792 €.

Les fonds dédiés sont de 13 874 €.

Les dettes sont de 669 978 €.

**⇒ Total Passif Bilan 2 999 088 € avec un résultat déficitaire de 104 940 €.**

**BUDGET 2024-2025**

Ce budget 2024/25 a été adopté par le Conseil d'Administration le 29 janvier 2024.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement F.D.C. 32</b>	1 195 000 €	1 172 900 €
<b>Projets</b>	254 900 €	256 800 €
<b>Service Dégâts de Gibier</b>	536 000 €	538 000 €
<b>TOTAL</b>	1 985 900 €	1 967 700 €
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>		- 18 200 €

Nous vous présentons un budget déficitaire de 18 200 €.

Je vous remercie et je cède la parole au Président qui va vous lire le rapport du Commissaire aux Comptes, par délégation de sa responsabilité en son absence.

### **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SAISON 2022/2023**

#### **Rapport sur les comptes annuels**

Le cabinet Gimbert & Associés a été nommé en tant que Commissaire aux Comptes de votre Association par votre Assemblée Générale, en raison de son obligation statutaire. Notre mission a été réalisée dans le respect des normes d'exercice professionnelles applicables et en toute indépendance.

Nous avons audité les comptes pris dans leur ensemble. Nos appréciations les plus importantes ont porté sur la provision pour risques et charges concernant les dégâts causés par les gibiers. Nous avons contrôlé son exhaustivité, sa réalité ainsi que la méthode de valorisation des dossiers de dégâts. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **Rapport sur les conventions règlementées**

Nous devons vous donner lecture de notre rapport sur les conventions règlementées. Elles correspondent aux opérations (conventions, contrats, factures) qui ont eu lieu dans l'exercice entre l'association et ses dirigeants (membres du bureau). Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé.

### **VOICI LE RAPPORT TECHNIQUE POUR LEQUEL VOUS AVEZ VOTE PREALABLEMENT :**

#### **UNE SAISON 2023/24 RICHE**

Comme à l'accoutumée, l'activité de votre fédération a encore été très riche cette saison. Voici une synthèse des multiples dossiers que nous suivons.



#### **LE CHEVREUIL :**

Cette saison 2023/2024 confirme la mise en place sur le département d'un plan de chasse qualitatif concernant cette espèce. Pour rappel, un plan de chasse qualitatif consiste à fractionner le plan de chasse en 3 catégories de bracelets de marquage (1/3 de mâles, 1/3 de femelles et 1/3 de jeunes). 109

territoires (soit 25 % des gestionnaires de territoire) ont adhéré à cette nouveauté pour un total de 2 493 attributions, sur un total de 9 869 bracelets attribués cette saison.

Au total 1 829 tirs d'été ont été attribués sur le département du Gers pour la saison écoulée. La chasse à l'approche, que ce soit l'été et maintenant l'hiver se développe de plus en plus.

Globalement, il n'y a pas de problèmes sanitaires sur la population de chevreuil gersois qui se porte toujours aussi bien dans la grande majorité du département, malgré quelques observations de baisse d'effectif, localisée dans certaines zones, qui seront prises en compte pour la future attribution.

Au niveau départemental les attributions sont en hausse ces trois dernières saisons.



### LE CERF :

Cette saison 136 bracelets ont été attribués, avec la mise en place du système « du bracelet à la demande », avec paiement si le prélèvement est réalisé. Au cours de la saison 2023/2024, 28 prélèvements indifférenciés ont été réalisés.

Les animaux prélevés au niveau départemental permettent de contenter les forestiers et les agriculteurs qui pourraient subir des dégâts sur leurs propriétés.

Pour rappel une demande d'attribution en début ou en cours de saison est possible.



### LE SANGLIER :

La population de sangliers gersois se porte toujours aussi bien, les prélèvements ont très fortement augmenté ces dernières saisons. Pour rappel, si l'on remonte 35 ans en arrière le prélèvement dans le département était d'environ 150 sangliers, nous sommes aux alentours de 9 000 sangliers prélevés par saison de chasse à l'heure actuelle.

Il est très difficile d'avoir des perspectives sur le long terme pour cette espèce étant donné que nous n'avons aucune méthode de comptage pour évaluer précisément les effectifs à la sortie de la saison de chasse.

Les populations vont-elles toujours augmenter ou allons-nous enfin arriver à une stabilité. Il ne faut pas oublier que cette espèce fait plaisir à bon nombre de chasseurs mais cela a un coût financier qui ne cesse d'augmenter au niveau des dégâts agricoles. Pour la saison écoulée cela représente 210 dossiers d'expertises réalisés. Cela a mobilisé l'intervention de 7 estimateurs (5 techniciens F.D.C. et 2 estimateurs privés) pour plus de 700 heures d'expertises sur des centaines d'hectares de cultures agricoles sans compter les heures passées à la gestion administrative des dossiers.



### ANALYSE DES CARNETS DE PRÉLÈVEMENT GERS

Le Carnet de Prélèvement Gers (CPG) est adressé directement à l'ensemble des chasseurs. Ce carnet est une obligation réglementaire pour le marquage des prélèvements « lièvre » et l'exercice de sa chasse, ainsi que dans certains cas, pour la chasse du perdreau et du faisán. Il permet également de renseigner tous vos prélèvements (palombes, grives, lapins etc.).

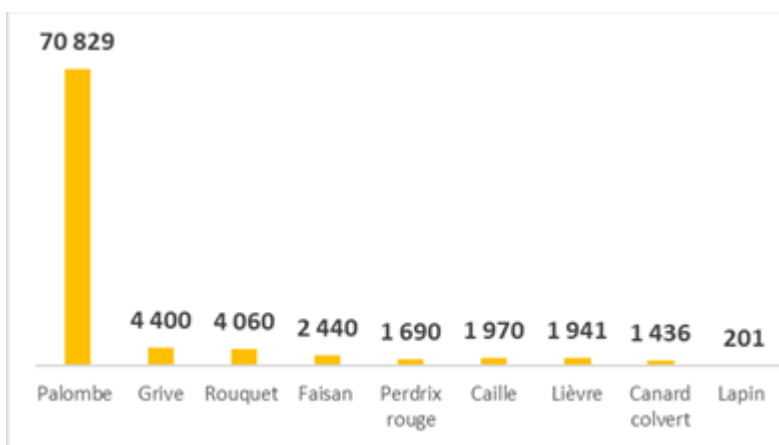
**Le retour des CPG, même vierges, est absolument nécessaire pour la gestion des espèces et plus globalement pour la défense de la chasse et des espèces chassables ! Il est indispensable de disposer de données chiffrées.**

Pour la saison 2022-2023, 8 264 carnets ont été distribués et 6 418 ont été retournés, soit un taux de retour de 78 %. Un pourcentage stable depuis trois saisons.

Sur les 6 418 carnets que nous avons exploités, 3 710 chasseurs ont déclaré au moins un prélèvement (soit 58 %) et 2 708 ont déclaré n'avoir rien prélevé (soit 42 %).

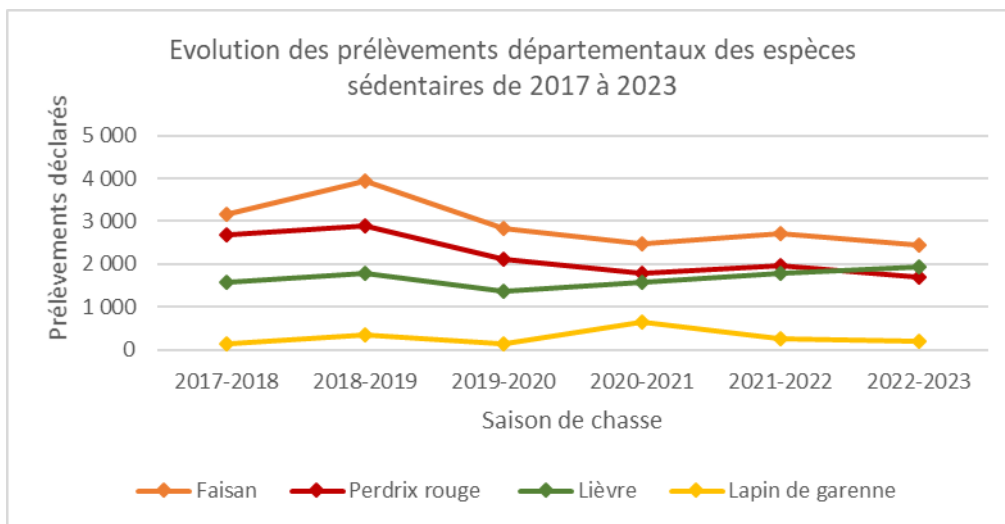
L'espèce la plus prélevée est sans surprise la palombe, les prélèvements déclarés sont de 70 829 palombes, soit 11 oiseaux par chasseur. Les prélèvements de la caille des blés, deuxième espèce la plus prélevée sur le département depuis plusieurs années, occupe pour la saison 22-23, la 6<sup>ème</sup> place, près de 70 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente. Traduisant une mauvaise saison.

Tableau de chasse – Prélèvements saison 22-23 (3 710 CPG)



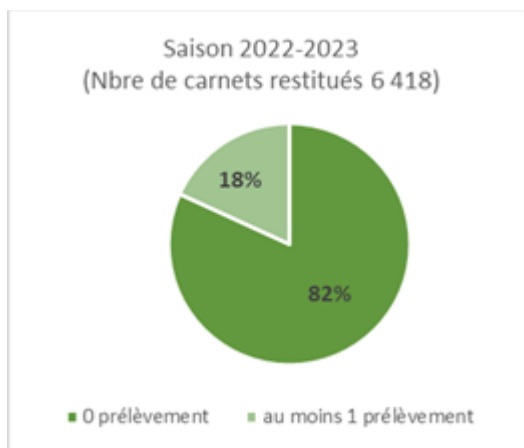
Le bilan départemental des prélèvements pour le petit gibier sédentaire, est de 2 404 faisans, 1 690 perdrix rouge, 1 941 lièvres et de 201 lapins de garenne (graphique 1).

La tendance des prélèvements est à la baisse pour le faisan de Colchide et la perdrix rouge, stable pour le lapin de garenne et en légère hausse pour le lièvre (graphique 2).

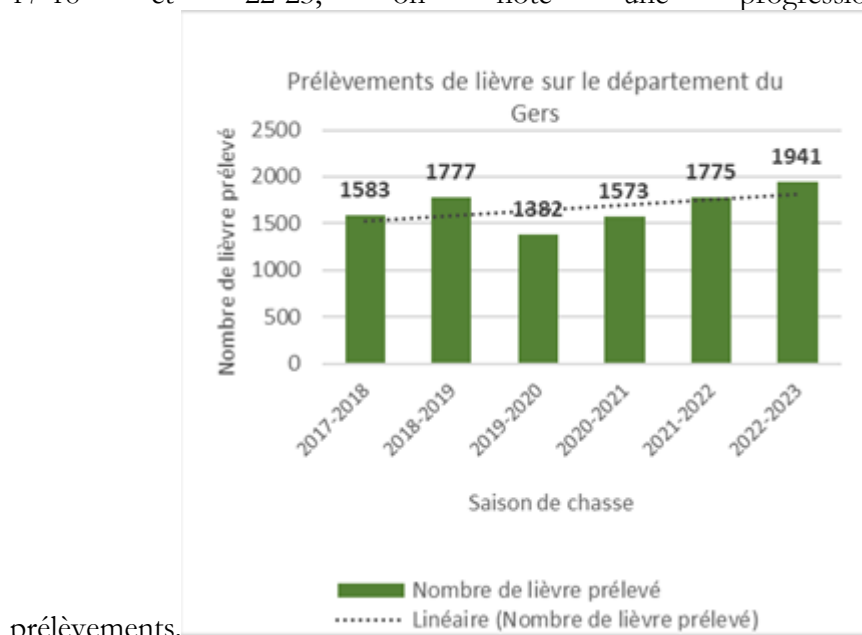


## Zoom sur les prélèvements de Lièvre

En 2022-2023, 1 167 chasseurs ont déclaré avoir prélevé au moins un lièvre soit 18 % et 5 251 chasseurs déclarent n'avoir prélevé aucun lièvre soit 82 % (graphique 3). Cette répartition est quasi identique chaque année.

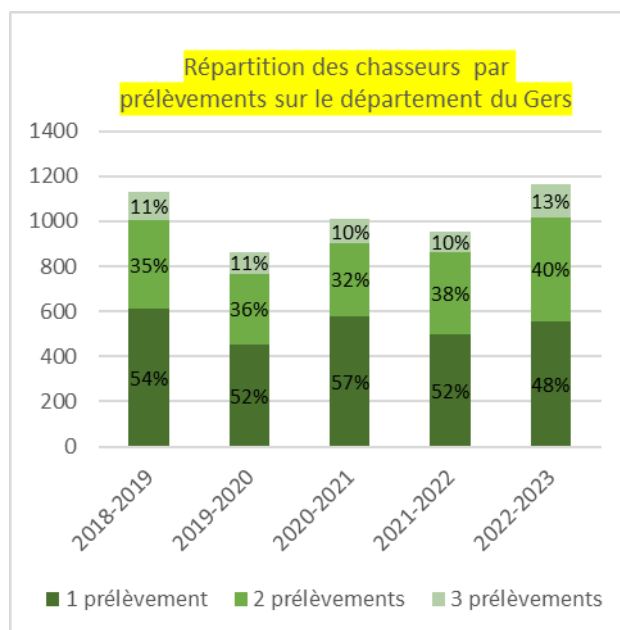


Depuis six ans, on observe une légère augmentation des prélèvements (graphique 4). Entre les saisons 17-18 et 22-23, on note une progression de 22 % des



La répartition moyenne des chasseurs par prélèvements est la suivante : 53 % des chasseurs déclarent avoir prélevé un lièvre, 36 % deux lièvres et 11 % trois lièvres (graphique 5).

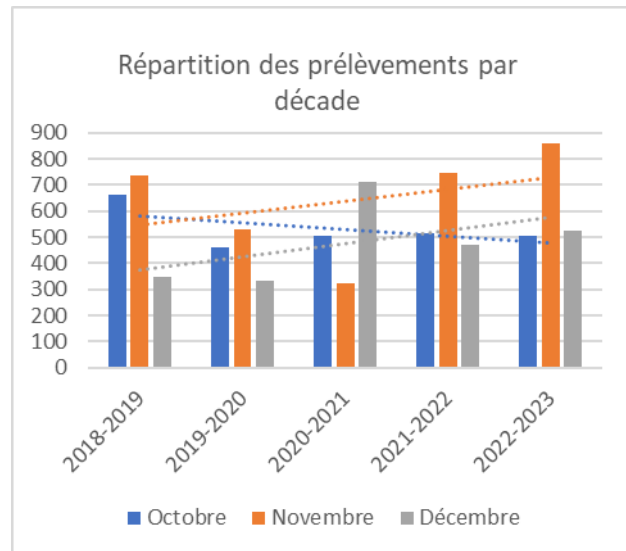
Graphique 6





Les lièvres sont majoritairement prélevés au mois de novembre. La tendance est à une augmentation des prélèvements au mois de novembre et de décembre (graphique 6).

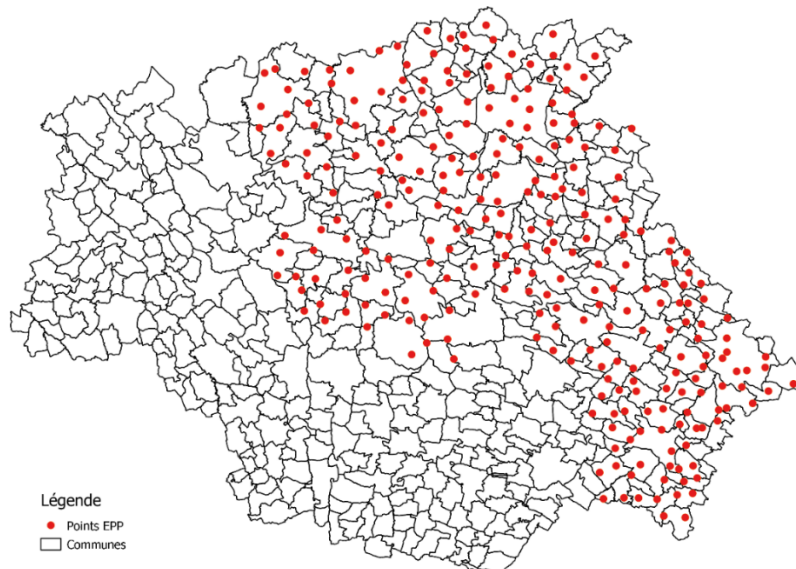
La diminution des prélèvements au mois d'octobre s'explique en partie par le décalage et l'uniformisation des dates d'ouverture et de fermeture à partir de la saison 2019-2020. Depuis quatre ans, les prélèvements au mois d'octobre sont identiques.



## LE LIEVRE

### Suivis des effectifs en fin d'hiver

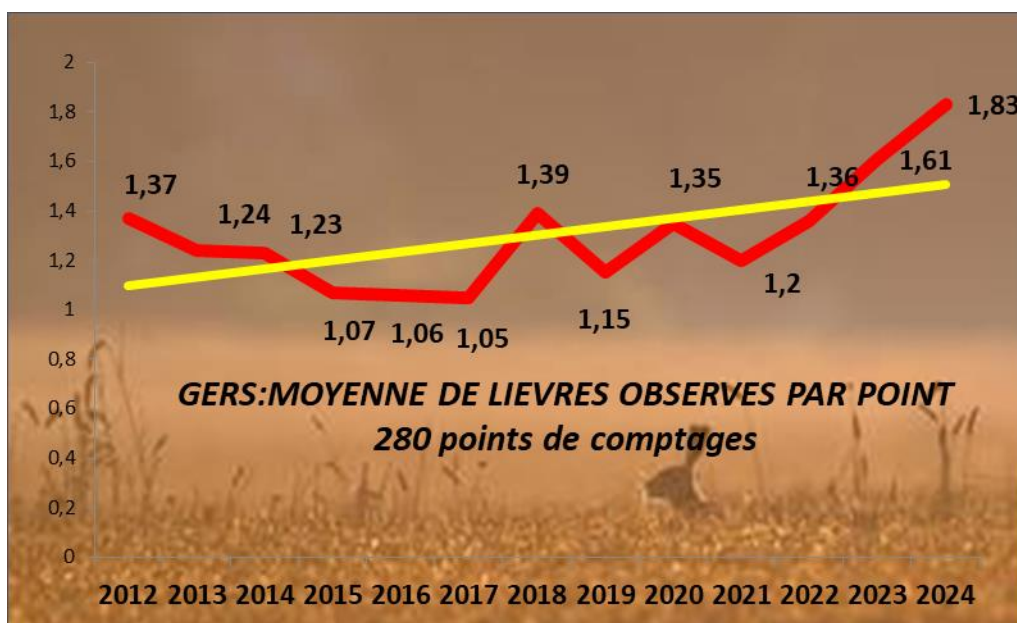
La méthode des EPP (Echantillonnages par Points avec un Projecteur) s'effectue entre les mois de janvier et de février. Une vingtaine de nuits ont été réalisées pour procéder à ce suivi réparti sur environ 280 points cette année.



Cette opération permet d'estimer un indice d'abondance de l'effectif reproducteur. En regroupant les observations de l'ensemble des points, nous pouvons calculer une moyenne de lièvres observés par point sur l'ensemble des communes concernées. C'est l'évolution de cet indice qui traduit les changements d'effectifs de ces populations.

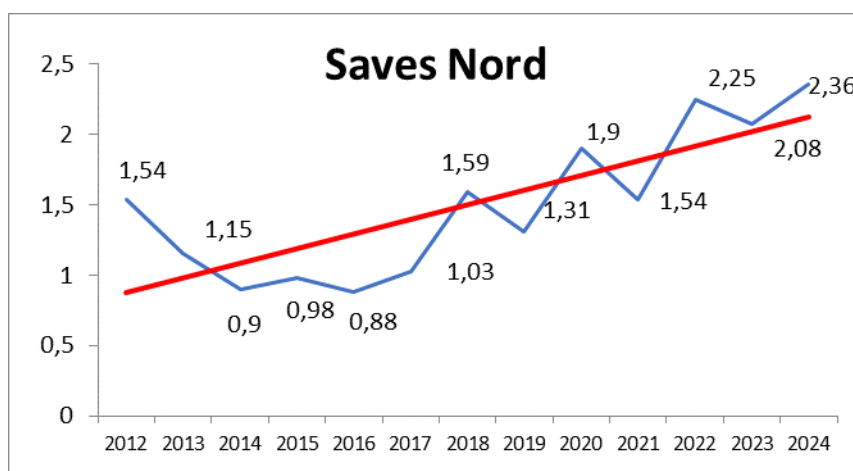
## Résultats des comptages EPP

Pour cette fin d'hiver, la moyenne de lièvres observés par point est de 1,83 contre 1,61 l'année dernière (où deux zones n'avaient pas pu être recensées). Les données recueillies depuis plus de dix ans révèlent une légère tendance à l'augmentation. C'est le meilleur résultat enregistré depuis 13 ans de suivis. Les résultats sont, pour la première fois depuis le début des suivis, tous en hausse dans tous les secteurs du département.



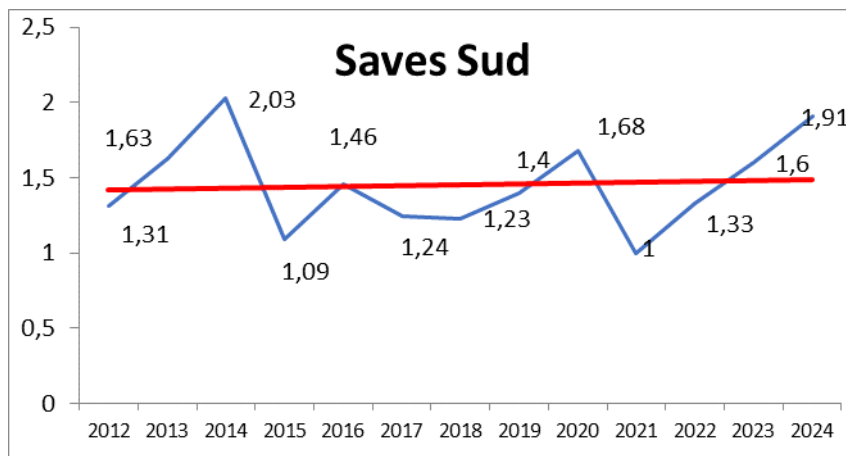
## Analyse par secteur

Le Savès Nord (secteurs de Cologne et de l'Isle-Jourdain) :



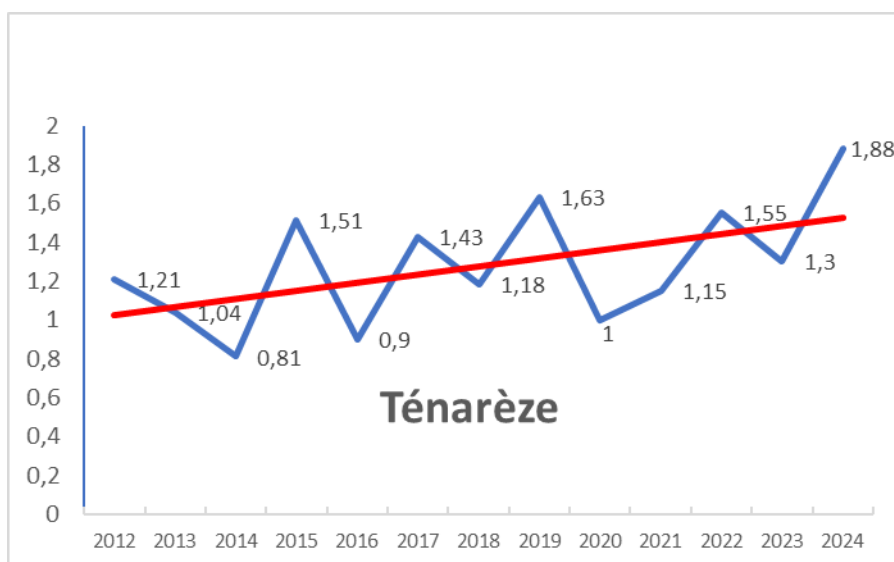
Pour le Savès Nord, la situation du lièvre est très satisfaisante. Les résultats sont en hausse cette saison et au-dessus de la moyenne départementale. La progression se poursuit depuis quelques années.

Le Savès Sud (secteurs de Lombez et Samatan) :



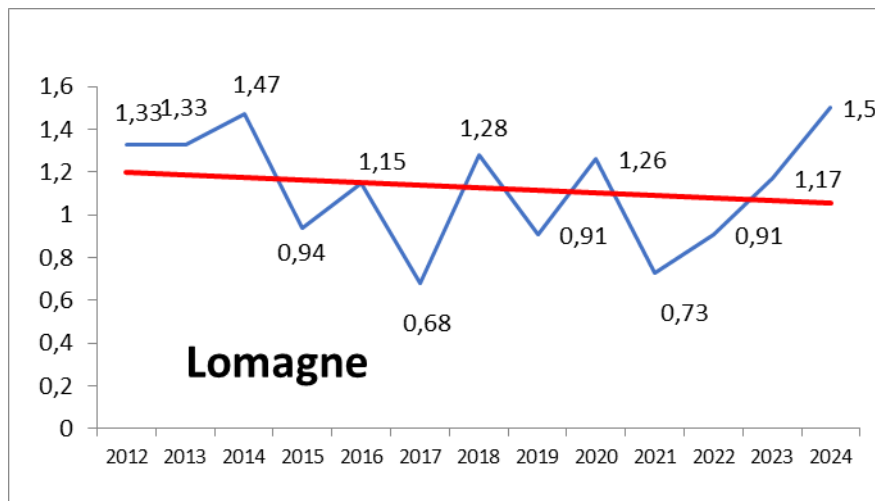
Pour le secteur du Savès sud, la situation s'améliore encore cette année. Les populations de lièvres poursuivent leur progression. C'est une très bonne nouvelle. La tendance penche plutôt à la hausse désormais.

La Ténarèze (secteur de Condom, Montréal, Valence/Baïse) :



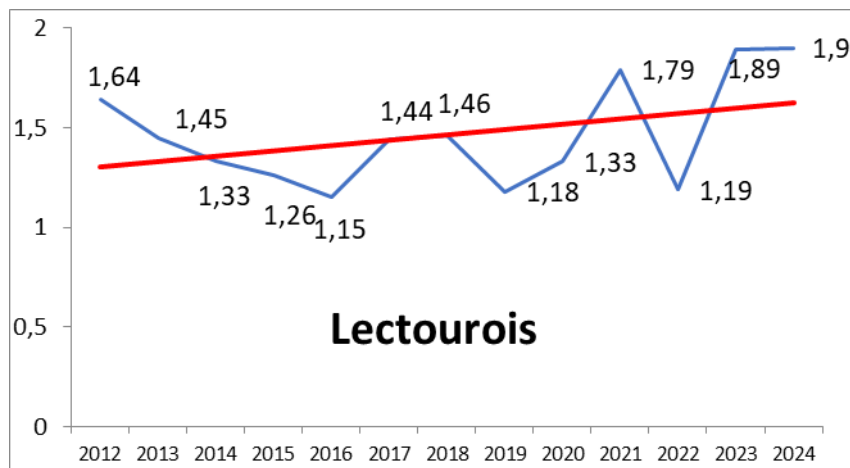
Ce secteur enregistre une magnifique progression cette fin d'hiver et atteint son meilleur niveau depuis plus de 10 ans. La tendance est là aussi à la hausse. Les mesures mises en place par les GIC avec des suivis réguliers y contribuent certainement.

La Lomagne (secteur Fleurance et Auch Nord)



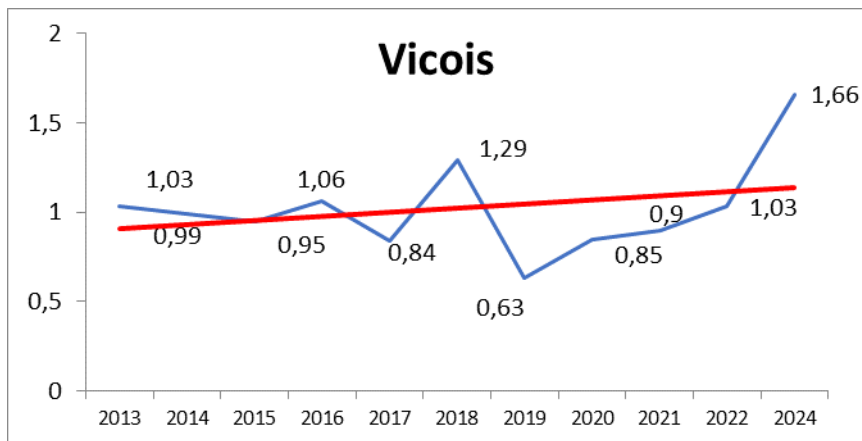
Jusqu'en 2021, la tendance était préoccupante sur ce secteur. Pour la troisième année consécutive, les effectifs comptés remontent pour atteindre un bon niveau qui n'avait pas été observé depuis 10 ans. Les efforts de limitation et de sensibilisation sur les prélèvements dans cette zone semblent avoir porté leurs fruits. Excellente nouvelle !

Le Lectourois (secteur Lectoure, Miradoux,)



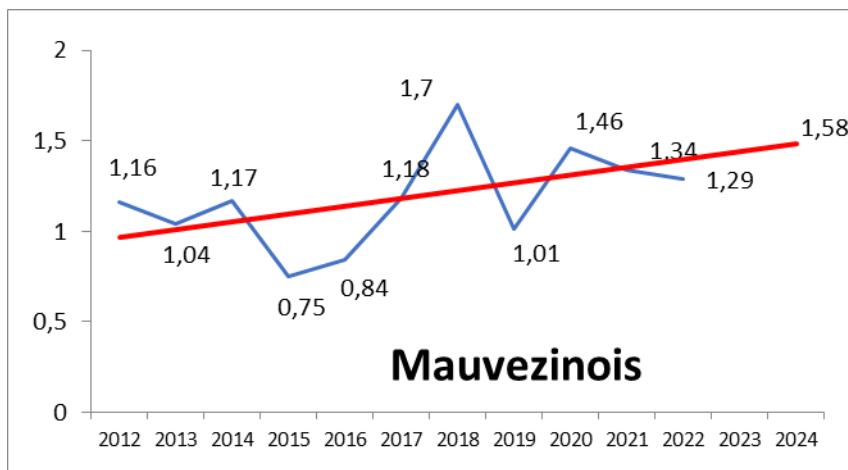
Sur cette zone, la hausse des effectifs se poursuit. Le niveau de cette saison est équivalent à celui de l'an passé. Le lièvre est bien portant dans le lectourois. Les efforts de gestion et de suivis entrepris depuis longtemps ont certainement contribué à ces bons résultats.

Le Vicois (secteur Vic Fezensac, Auch sud) :



Les comptages sur cette zone n'avaient pas été réalisés l'an passé. Cette saison apporte un excellent résultat avec des observations en très forte hausse et un niveau d'indice jamais atteint dans ce secteur. Les limitations de prélèvements mises en place ont, là aussi, certainement contribué à ce fort redressement.

Le Mauvezinois (secteur Mauvezin, Gimont) :



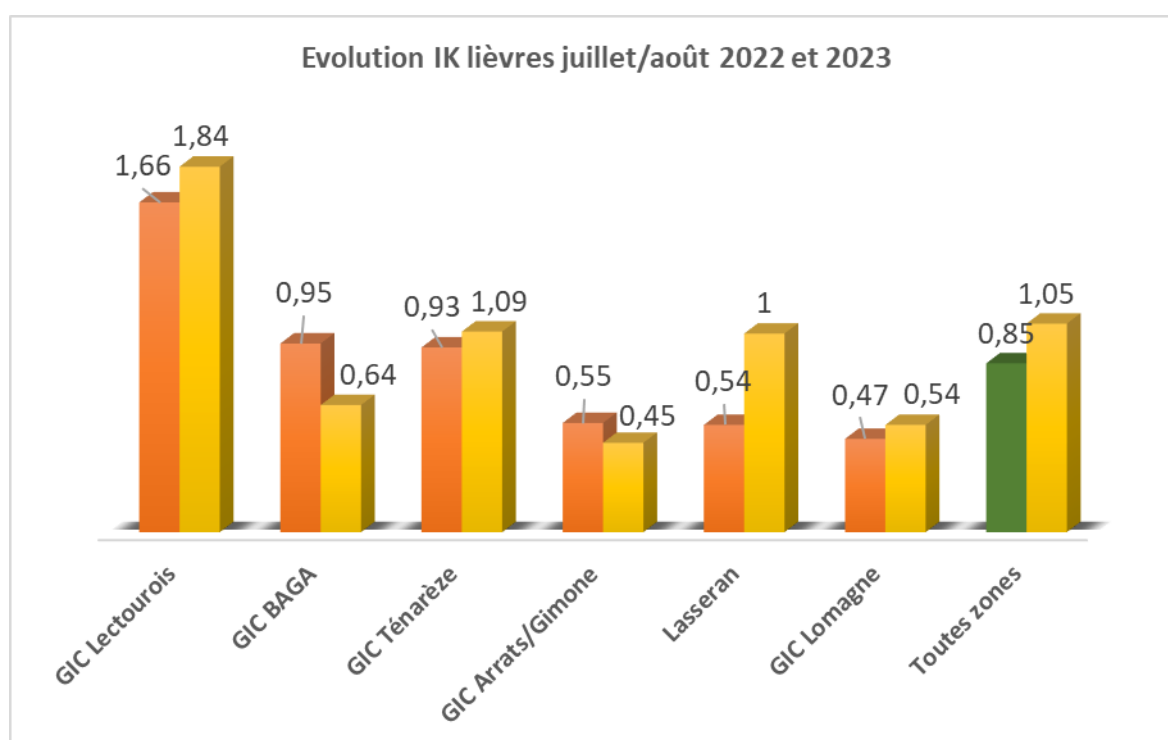
Comme pour le vicois, cette zone n'avait pas été comptée l'an passé. Comme ailleurs dans le département, les résultats sont à la hausse. La situation s'améliore et la tendance est encourageante.



Suivis des effectifs en été sur les GIC et groupements volontaires :

Dans le cadre de certains GIC, des comptages IK sont réalisés en complément en été. 22 circuits ont été validés. 90 chasseurs bénévoles ont participé.

	total kms	total nuits	total lièvres
GIC Lectourois	292	16	538
GIC BAGA/Jégun	248	10	159
GIC Ténarèze	150	6	163
GIC Arrats/Gimone	110	4	50
GIC Lomagne	130	6	71
Lasseran et secteur	48	2	47
<b>Toutes zones</b>	<b>978 kms</b>	<b>44</b>	<b>1028</b>



## Réglementation saison 2023-2024

Sur le plan réglementaire, nous conservons cette saison un Prélèvement Maximum Autorisé (P.M.A.) départemental de 3 lièvres par an et par chasseur, avec obligation d'annoter le carnet de prélèvements. La commission petit gibier de la F.D.C. 32 examinera en détails les résultats des comptages et pourra, si besoin est, diminuer le quota du P.M.A. sur certaines unités de gestion. Chaque association de chasse a également la possibilité de réduire le P.M.A. départemental à l'échelle d'une ou de plusieurs communes ou au sein de Groupements d'intérêt cynégétique. Un questionnaire sera adressé prochainement aux responsables.

## OPERATIONS FAISAN SAUVAGE

La Fédération a lancé un pari de reconstituer des populations de faisans sauvages. Trois secteurs du département se sont lancés dans l'aventure. Le premier d'entre eux est le secteur composé des communes de Bézues-Bajon, Monties-Aussos, Sère, Gaujan et Sarcos qui ont réussi à se fédérer sur une superficie de 5 500 ha. Elles ont même créé un GIC au nom de circonstance « Les coqs chanteurs de l'Astarac ».

Après 5 ans de fonctionnement, les résultats sont à la hauteur des objectifs puisque la barre des 5 coqs faisans aux 100 ha a été atteinte atteignant même 9 coqs/100 ha sur la commune de Monties ! C'est un résultat excellent en termes de population. Cette saison devrait voir la mise en place de premier plan de chasse avec marquage en fonction de la réussite de la reproduction.

Une deuxième zone s'est également lancée dans l'aventure. Elle regroupe les communes de Marsolan, Larroque Engalin, une partie de La Romieu et Lagarde Fimarcon pour une surface de 5 000 ha. Là aussi les résultats au bout de 3 années sont très satisfaisants et une population de faisans sauvages s'implante peu à peu. Les comptages d'avril détermineront la densité de coqs.

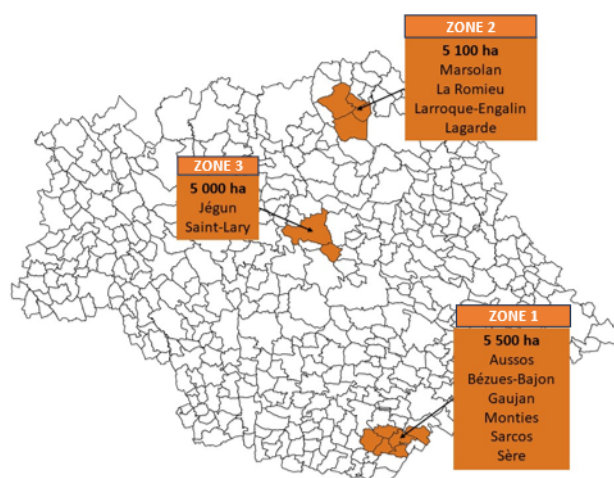
Enfin depuis deux saisons, les communes de Jégun et St Lary se sont associées pour mettre en place un projet faisans sauvages encadré par la Fédération. Sur cette zone de 5 000 ha, les premières tendances sont également encourageantes.

Nous rappelons que pour réussir ces opérations, une convention est passée entre la FDC et les territoires volontaires. La chasse aux faisans est fermée pendant 3 ans minimum, les lâchers proviennent de populations de faisans de souches purement sauvages (une cinquantaine d'oiseaux/100 ha sur 3 ans). Les sociétés mettent en place de nombreux agrainoirs et cultures à gibier avec le concours des agriculteurs locaux. Le piégeage et la chasse du renard sont également très encouragées.

Des opérations techniques (comptages au chant, suivis reproduction) sont réalisés par la Fédération.

Nous vous rappelons qu'au travers du système de subvention fédéral la possibilité de mener ce type d'opération est ouverte à toutes les sociétés voulant s'y investir. N'hésitez pas à contacter le technicien de votre secteur pour de plus amples informations.

### FAISAN SAUVAGE: 3 OPERATIONS EN COURS



#### Rappel des conditions:

- Territoire 5.000 ha minimum
- Arrêt de la chasse 3 ans mini (densité 5 coqs/100 ha)
- Lâchers faisans sauvages subventions 75% FDC
- Comptages au chant et suivi reproduction avec FDC
- Aménagement du territoire (1 agrainoir/20 ha, cultures faunistiques...)
- Piégeage

#### Bilans des opérations:

Zone 1: 5<sup>ème</sup> saison, densité 5-7 coqs/100 ha. Objectif atteint. Mise en place 1<sup>er</sup> Plan de chasse avec bracelets.

Zone 2: 3<sup>ème</sup> saison, densité 3-5 coqs/100 ha. Objectif en cours de réalisation.

Zone 3: 2<sup>ème</sup> saison, densité 1-3 coqs/100 ha. Opération en cours, dernière année de lâchers

Limites des programmes: investissements humains disparates selon les sociétés de chasse. Meilleurs résultats là où les efforts sont suivis par les sociétés.

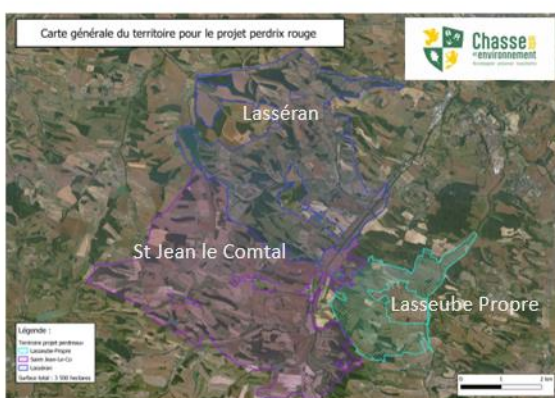




## OPERATION PERDRIX ROUGE :

La Fédération a souhaité également tester un programme de reconstitution de population de perdrix rouge. Il n'existe cependant pas de conservatoire de souches sauvages comme pour le faisán. Trois sociétés de chasse se sont portées volontaires : Lasséran, St Jean le Comtal et Lasseube propre. Les conditions d'implantation sont quasiment les mêmes que pour le faisán. L'opération est en cours, des premiers comptages auront lieu au mois de mars.

### PERDRIX ROUGE: 1 OPERATION TEST EN COURS



#### Rappel des conditions:

- Quasi identiques à celles sur le faisán
- Perdrix rouge d'origine génétique proche du sauvage (pas de conservatoire comme pour le faisán)



Début de l'opération (lâchers 20/100ha) septembre 2023

3 sociétés associées pour une S<sup>2</sup> de 3.000 ha  
1ers comptages de couples prévus en mars 2024



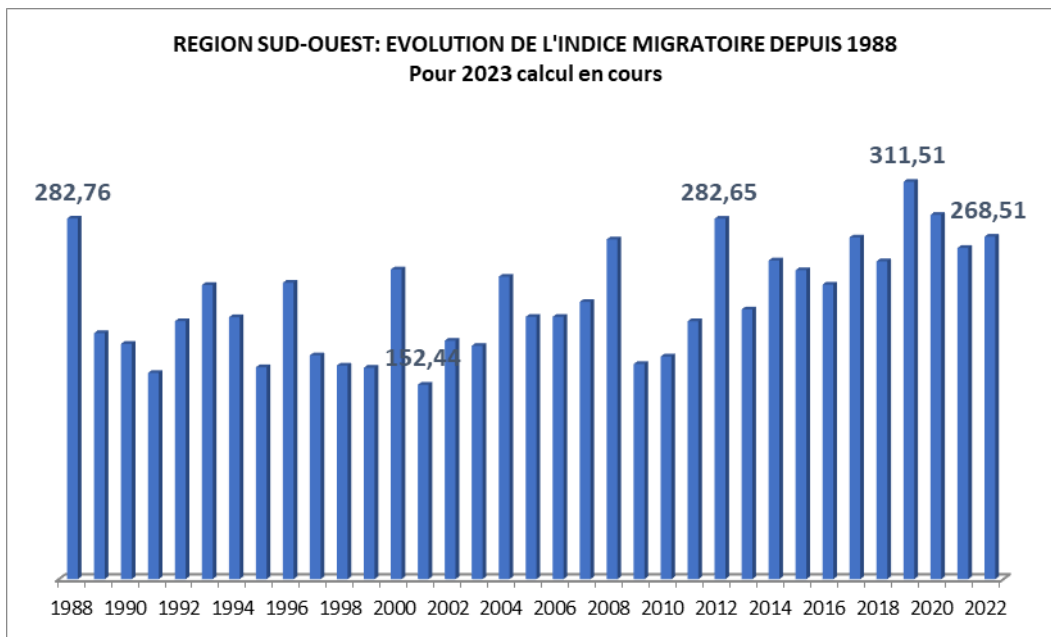
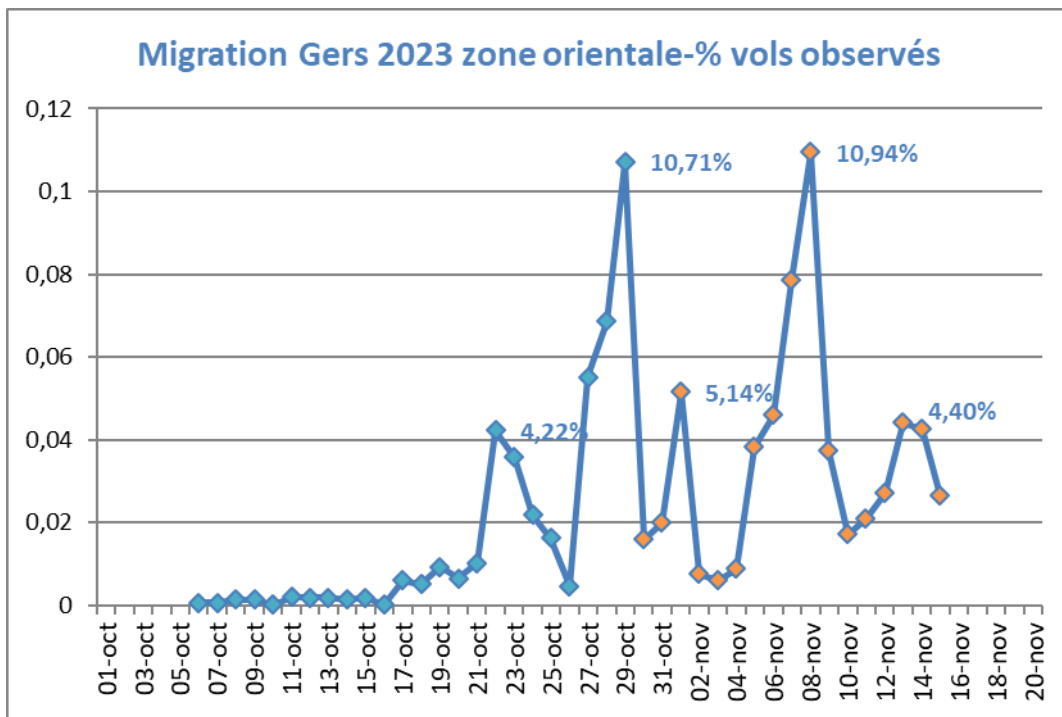
## LA PALOMBE :

### Migration en plaine

Depuis plus de 30 ans, la Fédération collabore avec le Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage (G.I.F.S.) avec comme objectif d'étudier la palombe, et maintenir ses chasses traditionnelles.

Le suivi de la migration en plaine est réalisé par un réseau de chasseurs-observateurs qui permet de définir les pics de passage et l'évolution de la migration d'une saison à l'autre.





**HIVERNAGE palombe**

Depuis plus de 30 ans, la Fédération organise des comptages de palombes en hivernage. Nous remercions chaleureusement toutes les chasseurs qui y contribuent.

**Comptage palombes mercredi 13 décembre 2023 :**

**288 000 palombes ont été comptées dans le Gers.**

Les meilleurs sites :

- Saubouires (Manciet) : 47 000
- St Martin d'Armagnac : 34 000
- Estampes : 33 600
- Caupenne d'Armagnac : 27 000
- Bétous : 14 500

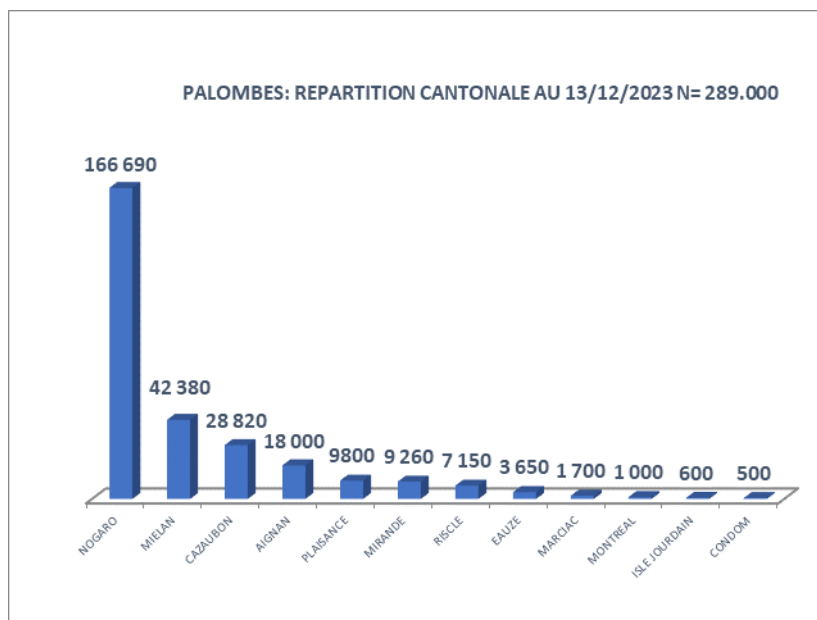
### Comptage palombes 10 janvier 2024 :

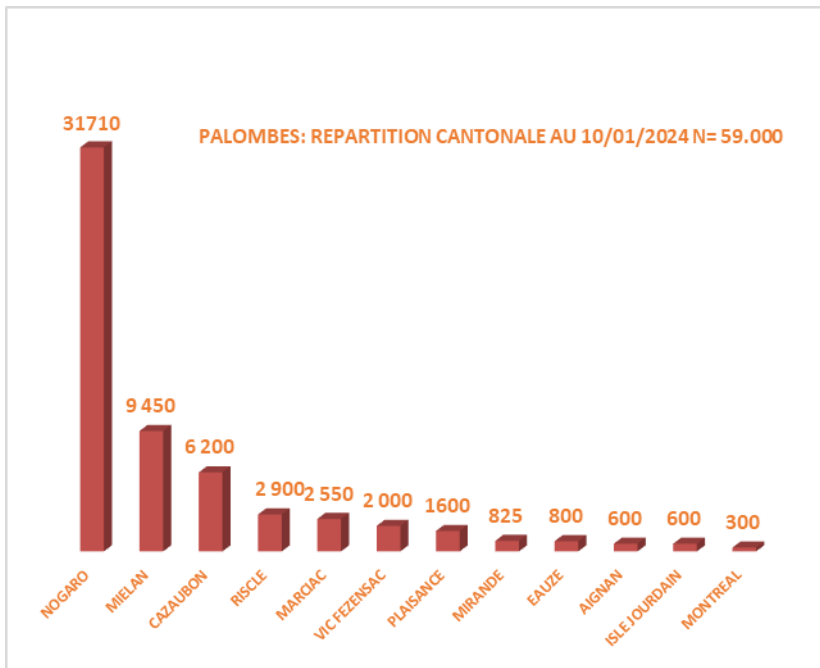
Au total, **56 000 palombes ont été comptées**. C'est le deuxième plus mauvais score enregistré pour un mois de janvier depuis 34 saisons de comptages. Le plus mauvais étant janvier 2023 avec 15 600 oiseaux...

Les « meilleurs » sites :

- Caupenne d'Armagnac : 17 200
- Ste Dode : 6 200
- Ste Martin d'Armagnac : 4 600
- St Justin : 2 550
- Perchède : 2 000 ex-aequo avec Magnan.

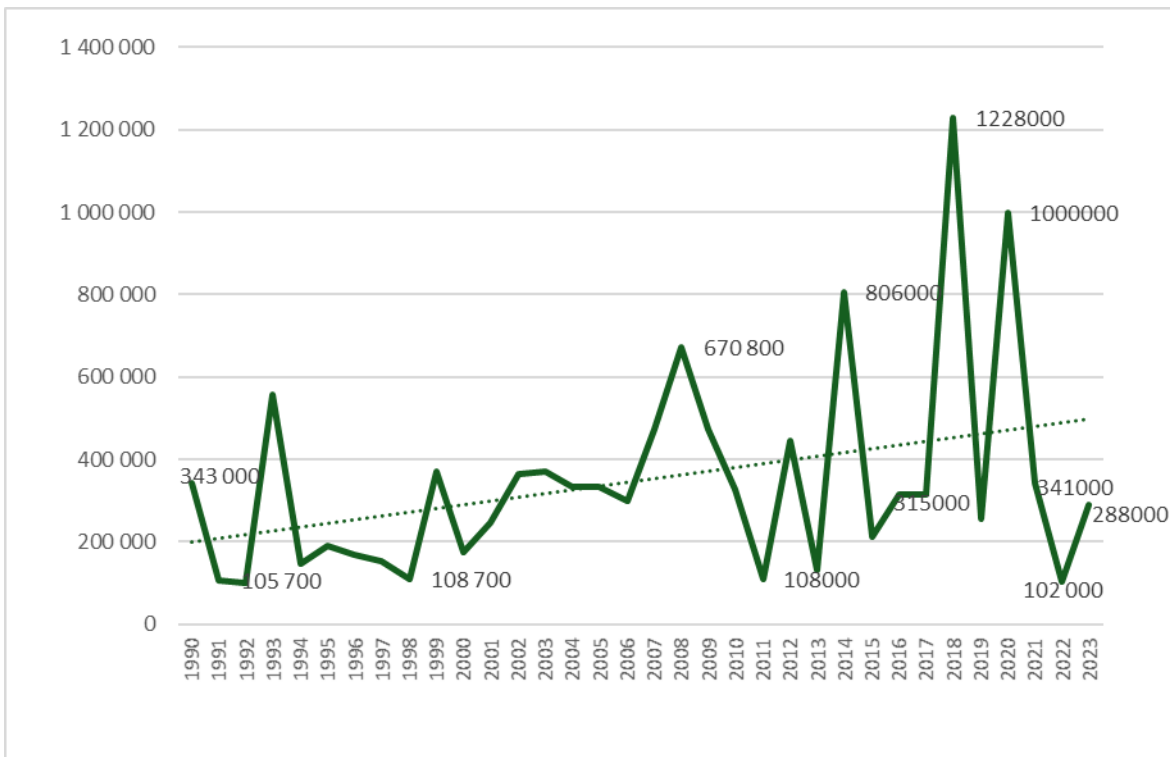
Depuis trois années consécutives, nous avons un hivernage très médiocre dans le Gers. Il faut retenir que les écarts peuvent être colossaux d'une saison à l'autre. Espérons que la tendance change l'an prochain.

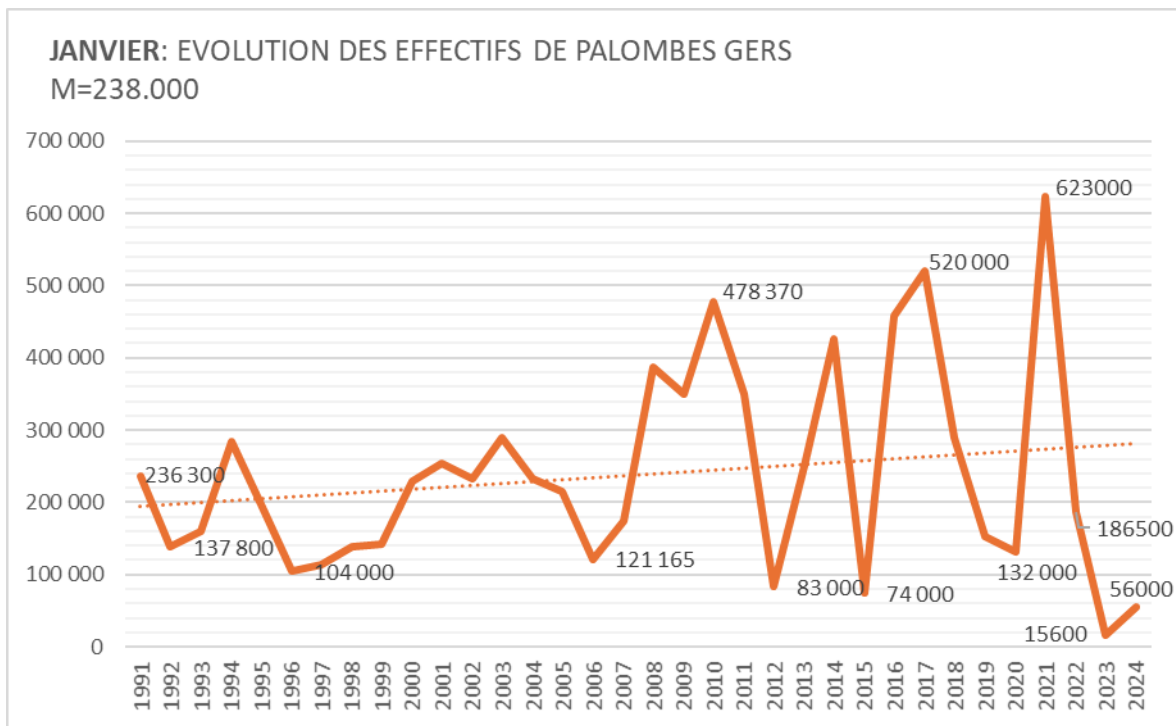




**Courbes d'évolution des comptages gersois en décembre et janvier depuis 1991**

**DECEMBRE : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PALOMBES GERS**  
M=347.000





### PALOMBIERES :

Pour en terminer avec les palombières, le nouveau SDGC prévoit que la déclaration des palombières est désormais obligatoire auprès de la Fédération. Pour cela une fiche de déclaration est disponible sur le site de la Fédération ou à la demande. A ce jour, nous avons environ 1 560 postes déclarés filet et fusil.

### LA CAILLE DES BLES

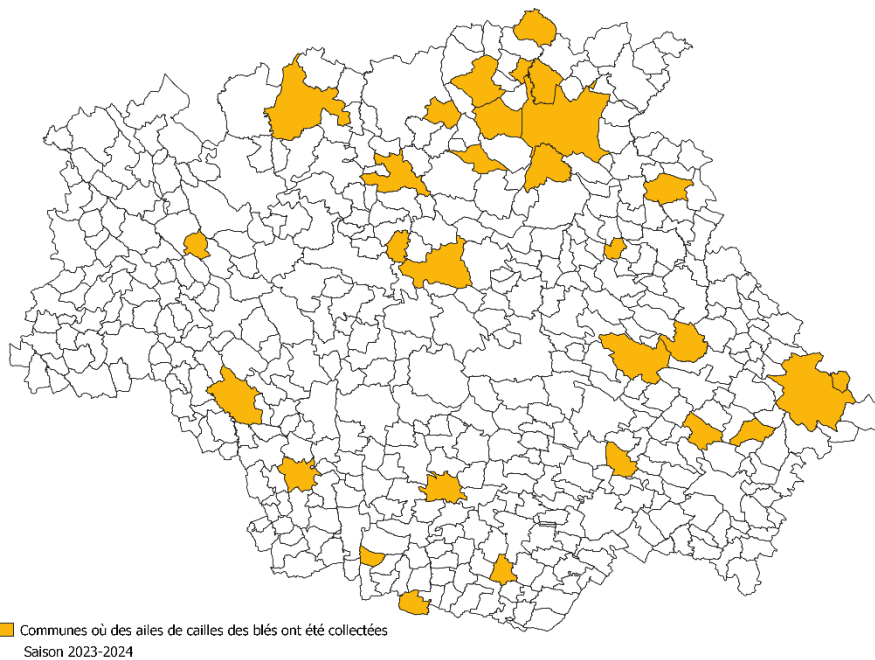
Pour la troisième année consécutive, les Fédérations des chasseurs d'Occitanie ont poursuivi un programme sur la Caille des blés soutenu par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs. La Fédération du Gers y a pleinement contribué.

Divers protocoles ont été appliqués :

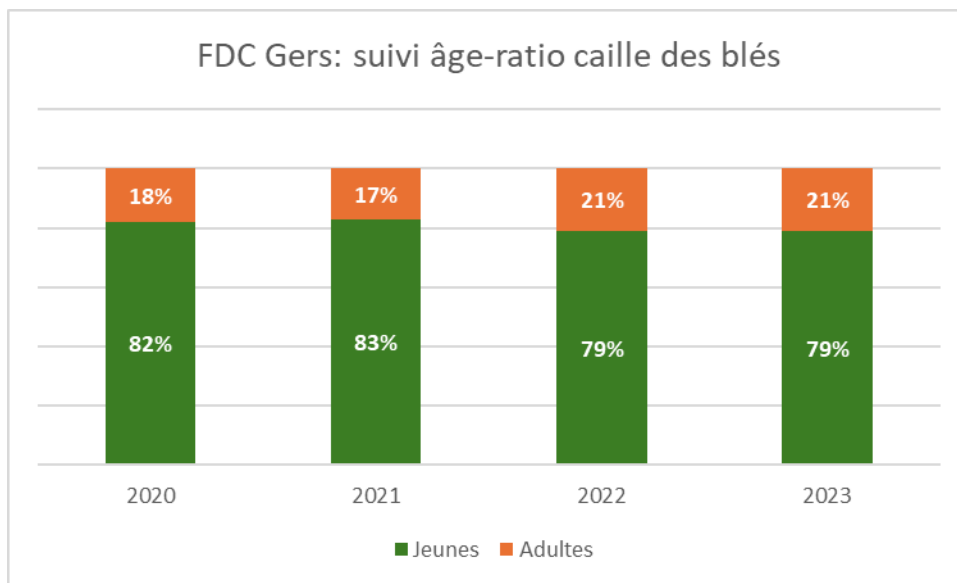
- Le premier est le dénombrement des mâles chanteurs avec notation de l'occupation du sol entre le mois d'avril et le mois de juillet sur la commune du Mas d'Auvignon.
- Le deuxième, dans le cadre du programme régional Oc'Coturnix et en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs, est un appel lancé aux chasseurs volontaires pour récupérer des ailes de cailles des blés prélevées à la chasse.

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur l'espèce, d'acquérir des données sur la dynamique de population, d'évaluer l'âge-ratio et développer des solutions d'identification de l'âge et du sexe à l'aide de nouveaux outils numériques. Ces éléments nous aideront pour l'avenir de sa chasse.

Pour 80 chasseurs volontaires, 42 ont pu récolter au total 622 ailes de cailles soit une quinzaine par chasseur. Cela traduit une excellente saison et fréquentation des cailles à l'automne 2023.



L'analyse a porté sur 581 ailes, 41 étant trop abimées. Ainsi, l'âge ratio a pu être déterminé cette saison : il est de 79 % de jeunes.



Comme on le constate sur le graphique, l'âge-ratio est stable et toujours en faveur des jeunes : c'est une bonne nouvelle.

Toutes les ailes ont été photographiées recto verso et transmises à la Fédération Nationale des Chasseurs qui cherche à développer un outil numérique qui permette instantanément de connaître l'âge de l'oiseau à partir d'une application (chassAdapt). Nous vous informerons de ce travail de recherche numérique s'il est validé comme pour d'autres espèces.

- Pour terminer sur la caille, la Fédération contribue au programme de baguage national avec près de 80 cailles baguées cette année.

### LA BECASSE DES BOIS :

La Fédération anime, en collaboration avec le Club National des Bécassiers section 32, dans le cadre d'une convention, un réseau de bécassiers qui permet de suivre le déroulement de la saison. Les premiers éléments transmis attestent d'un début de migration tardif avec un mois de novembre intéressant à partir de la dernière décade seulement. Le mois de décembre est en revanche le meilleur moment de la saison où les densités sont les plus fortes. L'hivernage (janvier-février) a été plutôt bon dans l'ensemble. On notera un rebond de densités rencontrées dans la dernière décade de février. Sur l'ensemble de la saison, l'indice de densités atteste d'une bonne saison bécassière.



### LES CARNETS BECASSES :

L'analyse des carnets concerne la saison 2022-2023. En effet, la saison 2023-2024 est encore en cours d'exploitation.

CARNETS	N	%
Carnets délivrés	4372	
Carnets perdus	7+14 illisibles	
Carnets rendus	3760	86%
Chasseurs chassadapt	386	
Rendus sans prélèvement	3002	80%
Rendus avec prélèvements	758	20%
Prélèvements	N	
bécasses prélevées (carnets)	3634	
bécasses prélevées (Chassadapt)	439	
Total prélèvement	4073	
chasseur ayant prélevé(carnets + chassadapt)	796+147=943	
prélèvement par chasseur ayant prélevé	3.5	

Le taux de carnets rendus est encore très bon (86 %).

Pour la deuxième fois, nous avons un bilan de ChassAdapt :

386 chasseurs ont déclaré des prélèvements dans le Gers avec cette application pour un tableau de 439 bécasses.

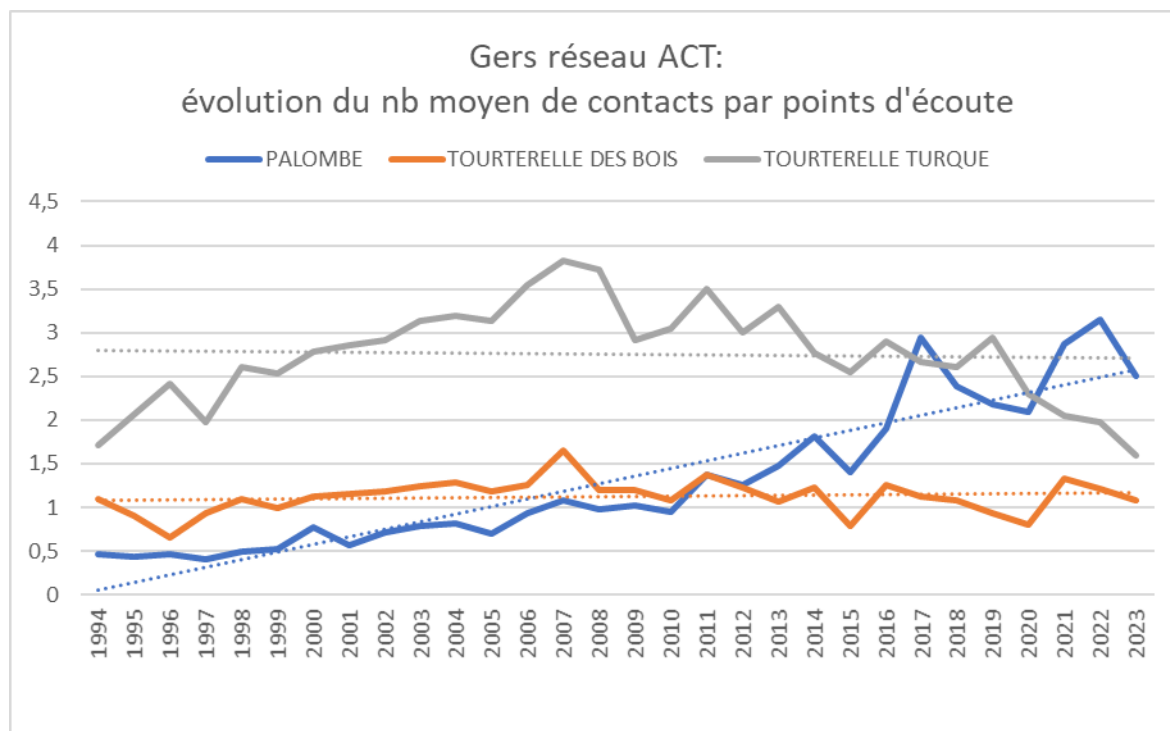
On peut noter une amélioration concernant les retours de carnets avec un taux de l'ordre de 86 %. C'est très bien, merci aux chasseurs. Ce sont les chasseurs qui ne prélèvent rien qui ...oublient souvent de rendre le carnet. La FDC du Gers figure parmi les FDC dont le taux de retour est très bon au niveau national. Il faut s'en féliciter.

### LE RESEAU ALAUDIDES, COLOMBIDES, TURDIDES (ACT) :

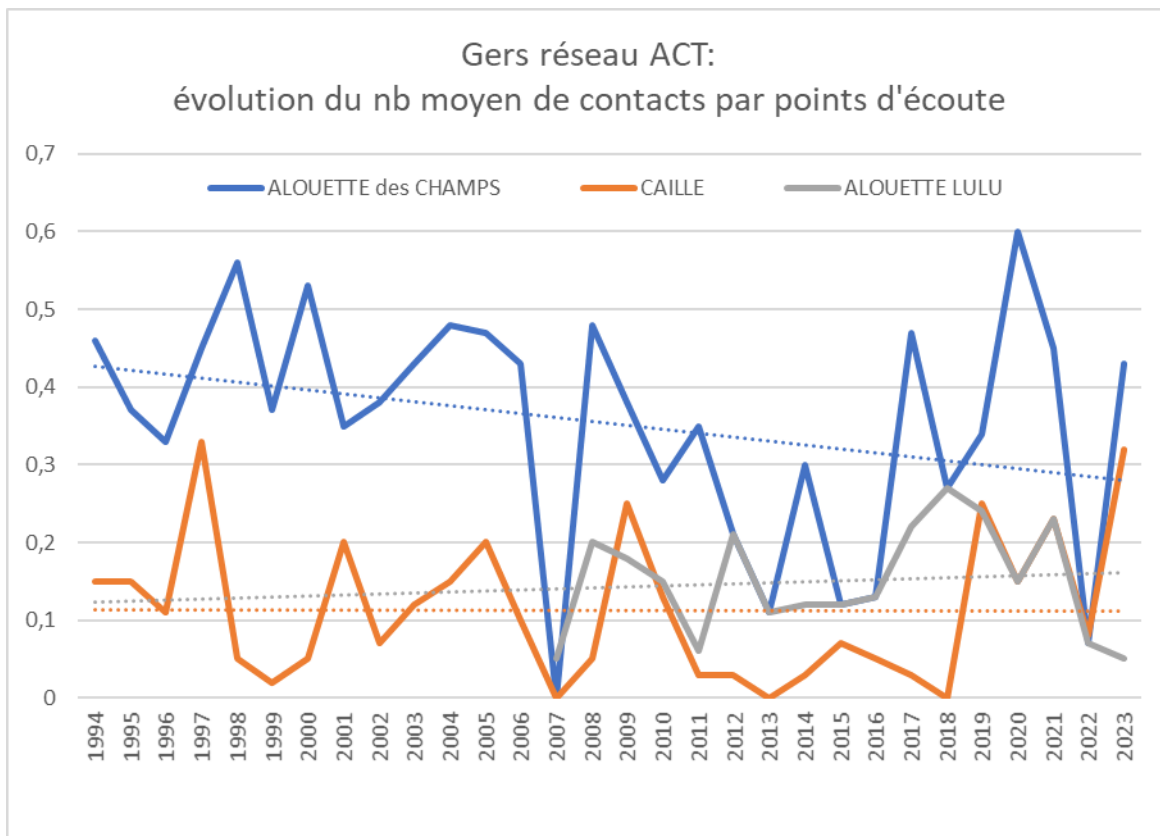
L'objectif de ce réseau est de préciser la tendance évolutive des effectifs de certains oiseaux nicheurs à partir de leur chant : les turdidés (merle noir, grive musicienne, grive draine), les alaudidés (alouette des champs et alouette lulu), et les colombidés (palombe, tourterelle turque et tourterelle des bois).

La méthode :

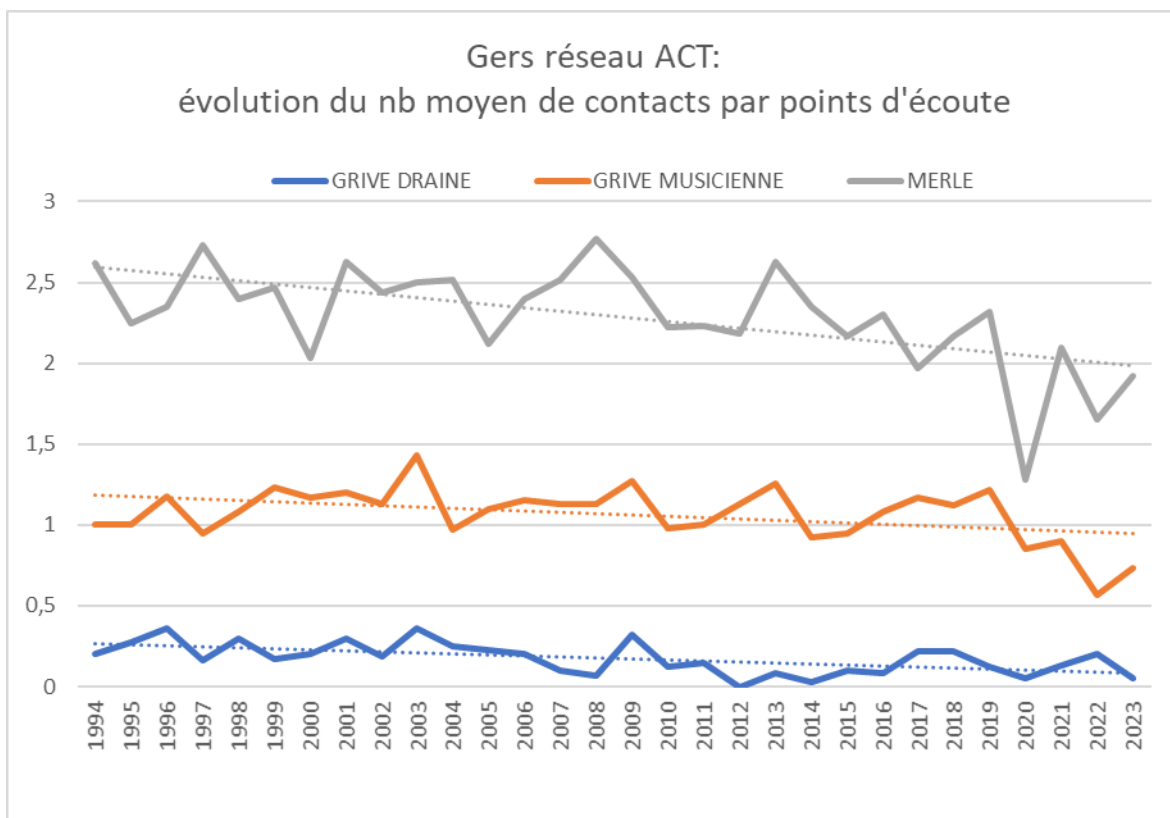
12 circuits ont été mis en place dans le Gers qui quadrillent le département. Ils sont réalisés au lever du jour. Chaque itinéraire est divisé en 5 points d'écoute espacés d'un kilomètre pour ne pas entendre les mêmes individus. Deux passages sont réalisés au printemps : le premier en avril pour les espèces précoces et le deuxième en mai-juin pour les espèces plus tardives en incluant les précédentes.



La palombe est le colombidé qui a le plus évolué depuis une dizaine d'année. Pour la tourterelle turque, après un fort accroissement, la tendance est plutôt à la baisse depuis 4 saisons. Pour la tourterelle des bois une relative stabilité des effectifs s'affiche depuis 30 ans.



Concernant l'alouette des champs, la tendance des oiseaux entendus est très variable d'une année à l'autre mais globalement à la baisse. Ce n'est pas le cas de l'alouette lulu dont les effectifs semblent progresser. Enfin pour la caille des blés, après une tendance marquée jusqu'en 2018 à la baisse, les contacts repartent à la hausse et semble inverser la tendance négative.



Pour ces trois espèces, dans le Gers, la tendance est plutôt à une baisse modérée.



## PRELEVEMENTS DES ESPECES CLASSEES COMME ETANT SUSCEPTIBLES DE CAUSER DES DOMMAGES (E.S.O.D.):

2 132 renards ont été tués à la chasse cette année. Rappel réglementaire si nécessaire : l'attribution d'un chevreuil en tir d'été permet de chasser le renard dans les mêmes conditions, c'est-à-dire à l'approche ou à l'affut, le tir à balles étant obligatoire. Cette possibilité est valable même après que le tir d'été ait été réalisé.

Le tableau départemental « corneilles noires » est de 4 003 prélevées (chasse et piégeage confondus). Ce mode de chasse et de destruction attire de nombreux chasseurs. Pour rappel, vous pouvez tirer les corneilles jusqu'au 31 juillet sur autorisation individuelle préfectorale. 2 194 pies ont également été prélevés.

Quant aux prélèvements « ragondin » par la chasse et le piégeage, ils s'élèvent à 5 299 animaux.

## LES FORMATIONS :

6 sessions de formations au permis de chasser ont été nécessaires en 2023. En quelques chiffres, le constat est simple. 246 inscrits en 2023, 253 présents en 2022, 74,35 % de réussite avec 171 reçus.

39 personnes ont suivi la formation « chasse à l'arc », 9 « jeunes », celle de la chasse accompagnée qui, pour rappel, est possible dès l'âge de 15 ans (pas de limite d'âge supérieur) et 17 parrains qui suivent cette formation avec leur filleul. 16 chasseurs ont suivi la formation Hygiène de la venaison. 41 personnes celle pour devenir piégeur. Et enfin, 370 chasseurs ont suivi la formation décennale en présentiel et 239 en distanciel.

## LA SURVEILLANCE SANITAIRE :

Pour la Fédération des Chasseurs du Gers, la surveillance sanitaire de la faune sauvage est un enjeu patrimonial pour préserver la biodiversité ; un enjeu scientifique pour connaître les rôles pathologiques dans l'écosystème ; un enjeu cynégétique, par la qualité du gibier présent sur le territoire et un enjeu économique pour préserver les productions animales domestiques majeures dans notre département.

La F.D.C. 32 accorde donc une grande importance dans les missions de surveillance sanitaire, qui sont : la surveillance de l'IAHP dans la faune sauvage, la surveillance de la tuberculose bovine SYLVATUB, la participation volontaire à la surveillance Peste Porcine Africaine sur le sanglier, la formation à l'examen initial du gibier et la récolte des cadavres bien souvent trouvés par les chasseurs.

Encore une fois, les chasseurs montrent qu'ils sont aux avant-postes de la surveillance sanitaire, pour le bien de la faune sauvage et des élevages domestiques.

## LE RESEAU SAGIR :

La F.D.C. 32 s'implique toujours dans le suivi sanitaire sur le département. Cette année 2023, 23 animaux ont été collectés et analysés par le laboratoire départemental sur 15 communes différentes. Les 23 analyses ont été réalisées sur les espèces suivantes :

- 8 chevreuils,
- 6 lièvres,
- 3 renards,
- 3 taupes,
- 3 Colverts.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers souhaite remercier tous les chasseurs qui ont participé à la collecte des échantillons permettant de réaliser le suivi sanitaire de la faune sauvage Gersoise. Encore une fois, les chasseurs montrent qu'ils sont aux avant-postes de la surveillance sanitaire, pour le bien de la faune sauvage et des élevages domestiques.

N'hésitez pas à nous signaler les mortalités d'animaux sur vos territoires. Pour ceux en bon état de conservation, apportez-les directement à la fédération en prenant les précautions de biosécurité nécessaire ou bien appelez le technicien de votre secteur.

### ETUDE SUR LA MALADIE D'AUJESZKY

Suite aux décès en 2021 de plusieurs chiens de chasse dus à la maladie d'Aujeszky, à l'augmentation des cas en France, la F.D.C. 32 s'est lancée dans une étude sur cette maladie à l'échelle du département avec l'aide d'Eva Faure (docteur vétérinaire à la FNC et Chargée de mission sanitaire et venaison à la FRC Occitanie). La collecte des échantillons s'est terminée à la fin du mois de mars 2023.

Nous avons eu les premiers résultats en février 2024 mais l'échantillonnage restant relativement faible, certaines hypothèses restent à vérifier.

Les premiers résultats semblent nous montrer que la maladie d'Aujeszky circule au sein de la population de sanglier sur l'ensemble du département et cela depuis déjà plusieurs années.

De plus la séroprévalence des adultes serait plus élevée que chez les jeunes, ce qui correspond bien à une population où le virus est présent depuis quelques années. La probabilité que les adultes soient entrés en contact avec le virus est plus élevée que chez les jeunes.

Si cette maladie est souvent larvée chez les suidés (porcs et sangliers), le virus contaminant les carnivores (chiens, chats) entraînera leur mort certaine. Elle peut toucher très occasionnellement un ruminant. L'homme n'est pas sensible à ce virus (ce n'est pas une zoonose). La prévalence de la maladie chez les porcs est étroitement surveillée en élevage vu son impact économique direct (pathologie, exportation...), mais les sangliers constituent des réservoirs du virus, l'excrétant par exemple à la faveur d'un stress.

La maladie se transmet aux chiens lors de contacts rapprochés avec des sangliers porteurs de ce virus (éventuellement des porcs), en particulier lors d'actions de chasse (morsures par le chien lors du ferme par exemple), mais aussi lors de consommation de viande ou d'abats non assainis (la cuisson tue le virus), voire indirectement avec du matériel très contaminé. Un violent prurit (démangeaisons incoercibles qui fait appeler cette maladie « pseudorage ») et des symptômes nerveux rapides caractérisent cette maladie chez le chien, maladie rapidement et inexorablement mortelle.

**Malgré une mise en œuvre difficile, éviter autant que possible les contacts entre les chiens et les sangliers, pendant et après l'acte de chasse, en particulier toute consommation quelle qu'elle soit par vos chiens.**

### LA DIRECTIVE NITRATE ET DEROGATION PALOMBE

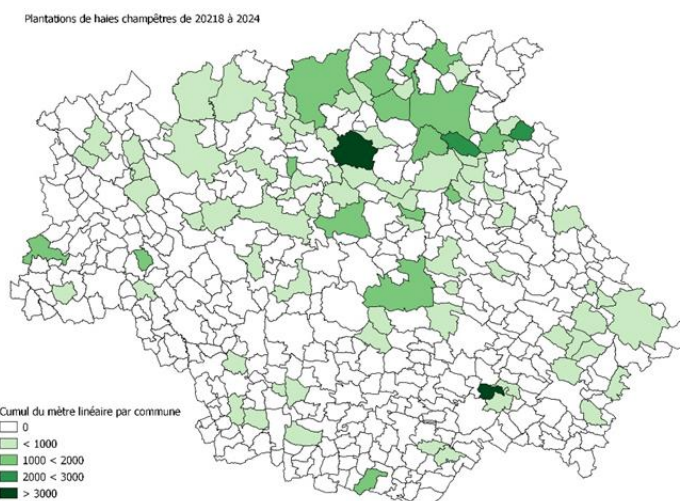
Comme vous le savez, votre fédération a obtenu pendant plus de 10 ans une dérogation afin que les chaumes de maïs ne soient pas retournés après moisson et donnent une ressource alimentaire non négligeable à l'ensemble de l'avifaune. Suite à l'attaque de l'arrêté régional sur les principes dérogatoires par une association dite « de protection de la nature », et malgré l'initiative d'un programme menée avec les fédérations des Hautes-Pyrénées et des Landes visant à évaluer l'attractivité des chaumes de maïs pour l'ensemble des oiseaux et de la comparer à celle d'autres pratiques culturelles, cette dérogation ne sera plus possible. Nous n'avons pas obtenu gain de cause dans la défense de l'intérêt général de l'ensemble de l'avifaune par la préservation des chaumes de maïs.

## LE PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES CHAMPETRES

Depuis 2010, la fédération consacre un budget au programme de plantation de haie champêtre pour soutenir les agriculteurs, les chasseurs et les collectivités. Ce sont près de 170 kilomètres de haies qui ont ainsi été plantés grâce à ce programme.

Cette saison, 20 gestionnaires ont pu bénéficier d'une aide financière pour un total de 10 990 mètres linéaires dont 1 525 ml en double haie.

La fédération a fait le choix cette année d'augmenter l'aide aux projets de plantation en double haie. En effet, la double rangée d'arbres et d'arbustes a pour avantage d'augmenter l'intérêt pour la biodiversité.



## RAPPORT D'ACTIVITE DU PÔLE HAIE

Depuis plus de 3 ans maintenant, votre fédération se déploie sur la thématique de la gestion de la haie. Parmi les actions engagées en 2022-23, on peut citer :

### **Engager des diagnostics fonctionnels sur les territoires**

Action 1 : Réalisation d'un diagnostic de l'état de santé de haies sur le département par le relevé d'indicateurs liés aux fonctionnalités écologiques, hydrauliques et climatiques.

Action 2 : Réalisation de diagnostics fonctionnels de la trame verte : cartographie du grain bocager (diagnostics d'exploitations agricoles, de communes, de communautés de communes, de bassins versants, de PNR ...)

Action 3 : Produire et mettre à disposition des gestionnaires des outils de planification et d'aménagement (ingénierie/recherche). La F.D.C. 32 a pour objectif de soutenir et d'accompagner les acteurs en leur transmettant des outils opérationnels tels que le « grain bocager ». Cet outil intégratif des enjeux liés au climat et la biodiversité n'intègre pas ceux liés à l'eau, une démarche sera initiée en ce sens pour conforter la transversalité de la démarche.

### **Accompagnement des gestionnaires dans la protection, la gestion et la valorisation des haies**

Action 4 : Prise en compte de la fonctionnalité des haies dans les documents d'urbanisme (contribuer à la rédaction du règlement et des documents graphiques)

Action 5 : Accompagner les acteurs dans les changements de pratiques sur le terrain (déploiement de plans de gestion durable des haies et du Label Haie, formations aux bonnes pratiques de gestion)

Action 6 : Accompagnement de démarches territorialisées de micro-filières de valorisation du bois issus de l'entretien (litière, paillage, bois énergie...)

### **Former, sensibiliser, communiquer**

Action 7 : Journées de formation auprès des établissements scolaires, animations aux pieds de haies, chantiers participatifs de plantations

Action 8 : Partager les connaissances et expériences sous divers formats (événements, articles, films ...)

Action 9 : Participer aux concertations locales, régionales et nationales, diffuser et partager l'information

Toutes ces actions sont déployées au travers de programmes dont la F.D.C. 32 a la responsabilité opérationnelle. Ils sont listés ci-dessous.

### VERS LA RECONQUÊTE D'UNE TRAME VERTE FONCTIONNELLE EN LOMAGNE GERSOISE

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la communauté de communes de la Lomagne gersoise a sollicité, en juin 2022, la F.D.C. 32 pour l'élaboration d'un **diagnostic fonctionnel de la trame verte**. A la suite de cette analyse cartographique, une animation a été coconstruite.

Huit ateliers thématiques ont eu lieu entre septembre et novembre 2023, à destination des élus communaux, afin de restituer l'analyse cartographique du grain bocager à l'échelle communale. Pour donner suite à ces réunions, ont été proposées aux 43 communes de la Lomagne gersoise une animation en pied de haie. **A ce jour, 32 communes se sont portées volontaire et ont pu bénéficier de cet accompagnement. Elus, agriculteurs et riverains, accompagnés de la F.D.C. 32 ont pu collectivement engager des réflexions autour d'une gestion durable de la trame arborée à l'échelle de leur commune. Un premier pas vers une démarche ambitieuse et engagée sur le territoire de la Lomagne gersoise.**

### UN ENGAGEMENT DU MONDE AGRICOLE POUR PRESERVER, GERER ET VALORISER LA TRAME ARBOREE

L'exploitation « Domaine de Villeneuve », siège du leader européen de production de maïs Pop-corn « **Nataïs** » a été la première à exprimer sa volonté à s'engager dans une gestion durable des haies. Cette démarche à long terme est accompagnée par la F.D.C. 32. Elle a été initiée par la **réalisation d'un Plan de Gestion Durable des Haies** sur l'exploitation de sorte à dresser un état initial et tracer les orientations sur les dix années à venir. La durabilité de la démarche a été marquée par la création d'un **Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) « Agro'HAIEcologie »**. Onze agriculteurs, ambassadeurs, se sont regroupés autour d'un projet commun d'intégration d'une gestion durable des haies à leurs exploitations, de sorte à bénéficier de la multifonctionnalité de ces écosystèmes. L'occasion de disposer d'un accompagnement technique par la F.D.C. 32 pour la certification Label Haie, reconnue nationalement notamment à travers la PAC.

A la suite de la réunion de lancement du GIEE ayant eu lieu le 21/11/2023, deux Plans de Gestion Durables des Haies supplémentaires ont été réalisés chez des exploitants engagés dans le GIEE « Agro'HAIEcologie », dont un agriculteur en cours d'engagement dans le dispositif Label Haie (pré-audit prévu en avril). Les diagnostics des huit autres exploitations seront poursuivis lors du printemps-été 2024.

### DIAGNOSTIC DE « L'ETAT DE SANTE » DES HAIES GERSOISES AU SERVICE D'UN DIALOGUE TERRITORIAL

### PROGRAMME TRAME VERTE EN PAYS D'ARMAGNAC (PETR DE L'ARMAGNAC)

Concernant les deux programmes bénéficiant du soutien du Fond Vert, les réunions deancements ont été réalisées en fin d'année 2023.

**Retroplanning diagnostic départemental :** L'hiver 2023-2024 a été consacré à l'élaboration de la méthodologie en concertation des acteurs locaux (AP32, CAUE, CD32, Syndicats Rivières...) et nationaux (CPIE Pays Creusois, AFAC agroforesterie, ENSAT Toulouse...). Les relevés qualitatifs des 2 300 haies démarreront en avril, pour une restitution prévue fin d'année 2024. Un audit patrimonial devrait être réalisé en 2025 afin d'apporter une analyse qualitative de la perception des haies gersoises. L'ensemble de ces données, à la fois qualitatives et quantitatives sera porté à connaissances des communautés de communes en 2025 afin d'alimenter des actions opérationnelles sur les territoires (intégration dans les documents d'urbanisme, construction d'animations locales autour de la gestion durable du patrimoine boisé, charte forestière...)

**Retroplanning programme Trame Verte en Pays d'Armagnac :** L'année 2024 sera consacrée au volet de diagnostic, comprenant des actions propres à l'analyse du grain bocager sur les 4 communautés de communes du PETR (Artagnan en Fezensac, Bas Armagnac, Grand Armagnac, Ténarèze), à la conception d'une méthodologie propre à la thématique du ruissellement de l'eau/régulation du chemin de l'eau par les haies, ainsi qu'un bilan du programme antérieur Eau et Biodiversité en Pays d'Armagnac. L'occasion en 2025 et 2026 d'engager des actions concrètes à destination des élus (accompagnement dans la prise en compte des haies dans les documents d'urbanisme) et des gestionnaires (réalisation de PGDH, formations, mise en place d'aménagement, réflexion et création de références en termes de solutions de valorisation des produits issus de l'entretien des haies...)

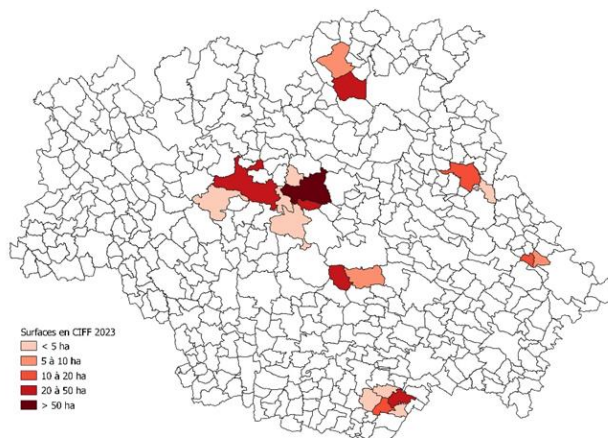
### ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA TRAME VERTE – PNR DE L'ASTARAC

L'analyse cartographique de l'état des maillages bocager du PNR de l'Astarac a été produite fin d'année 2023. Ce travail a été restitué aux partenaires techniques et est en cours de restitution auprès des 6 communautés de communes concernées. Ont pu être produits : la cartographie du grain bocager sur le périmètre du PNR, des projections/simulations pour mettre en évidence des leviers d'actions pour améliorer la situation localement (revitalisation des bords de cours d'eau et épaissement des haies existantes, ainsi que des indicateurs de suivi de l'évolution des maillages). Un plan d'action multi partenarial est en cours d'élaboration pour accompagner le territoire dans une démarche de gestion vertueuse de sa trame arborée.

### AUTRES PROGRAMMES SUIVIS PAR LA F.D.C. 32 – AUTRES AMENAGEMENTS - LES COUVERTS D'INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

La Fédération accompagne les gestionnaires dans la gestion et l'implantation de couverts faunistiques afin de restaurer ou entretenir des espaces favorables au développement de la petite faune et de la flore sauvage. Six contrats ont été proposés aux gestionnaires (agriculteurs, collectivités et particuliers) et adaptés aux enjeux territoriaux.

Plus de 300 hectares ont été contractualisés auprès de 61 gestionnaires : 240 hectares de surfaces enherbées (JEFS classiques et bandes tampons) ont été entretenus en dehors des périodes de nidification. Sur les





territoires en gestion petit gibier, 40 hectares ont été semés avec des couverts céréaliers afin de fournir un refuge et des ressources alimentaires pendant la période hivernale. Après les moissons, 20 hectares de chaumes de céréales à paille ont été conservés. Autant d'aménagements qui contribuent à la conservation d'un maillage de milieux naturels et semi-naturels indispensables à la préservation de la biodiversité de nos territoires.

*Démarche soutenue par le programme Département CIFF et le programme Trame Verte et Bleue projet régional soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional, l'Agence de l'eau Adour Garonne et la Région Occitanie.*

## **EKOSENTIA : LES CHEMINS RURAUX, CŒUR DE BIODIVERSITÉ EN OCCITANIE**

Ekosentia est un projet national porté par la Fédération Nationale des chasseurs depuis 2020, décliné en Occitanie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 grâce au soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'écocontribution et de la Région Occitanie. Ce projet propose d'améliorer la prise en compte des chemins ruraux par les collectivités et de les valoriser pour leur rôle vis-à-vis de la biodiversité, et leur participation à la préservation de la Trame Verte et Bleue. A ce jour, deux communes se sont engagées dans ce programme : Mouchan et Beaupuy.

L'inventaire des chemins ruraux réalisé en 2022 sur la commune de Mouchan a permis après concertation avec les élus, de prioriser les chemins à restaurer. Cette année, des travaux ont été réalisés sur le chemin rural n°12. Un tronçon a été réouvert par les élèves du Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Riscle et une haie a été plantée pour notamment délimiter l'emplacement du chemin. Sur la commune de Beaupuy, des travaux ont été conduits sur le chemin rural n°2. Un chantier école pédagogique a été organisé avec les élèves de terminale du Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Riscle. A l'issue des deux jours, les 400 ml de chemin ont été rouverts.



## **PROGRAMME BIODIVIN**

Biodivin est un projet régional, financé par l'OFB et la FNC via l'écocontribution. L'objectif de ce projet est d'identifier le potentiel d'action sur les bords de vigne enherbés pour améliorer la biodiversité des territoires agricoles. Le réseau de bords de vigne enherbés est un élément constitutif de la trame verte et bleue. Ces derniers constituent des corridors et des réservoirs pour la biodiversité ordinaire et remarquable. La préservation, l'aménagement, et la gestion appropriés de ces zones naturelles ou semi-naturelles sont essentiels.

Cette étude a été menée sur la commune de Bouzon-Gellenave, 51 parcelles de vignes ont été sélectionnées et 245 bords de vigne ont été diagnostiqués. L'étude révèle que 86 % des bords de vignes sont enherbés et que 25 % sont dans un état de conservation moyen voire défavorable. Plusieurs actions sont proposées pour améliorer leur état.



Des relevés floristiques ont également été effectués par l'ANSES afin d'évaluer la diversité de la flore des bordures de vigne et d'évaluer le risque de la présence d'adventices considérées comme « nuisibles » dans ces bordures. Au total 66 espèces ont été observées, des bordures dominées majoritairement par des graminées. A noter que la diversité floristique des bordures serait fortement corrélée à la diversité d'habitats proches (prairies, friches...).

### PROGRAMME AGRIFAUNE

La fédération, en partenariat avec le Groupe Ornithologique Gersois et la Chambre d'Agriculture du Gers, s'est investie dans le groupe technique gestion de l'interculture et plus récemment dans le groupe technique bordures de champs. En 2023, un diagnostic des bordures de champs a été réalisé à l'échelle d'une exploitation pilote située sur la commune de Brugnens (outil : typologie Agrifaune des bordures de champs, méthode d'observation simplifiée de la flore). Des suivis faunistiques ont également été réalisés sur plusieurs bordures.

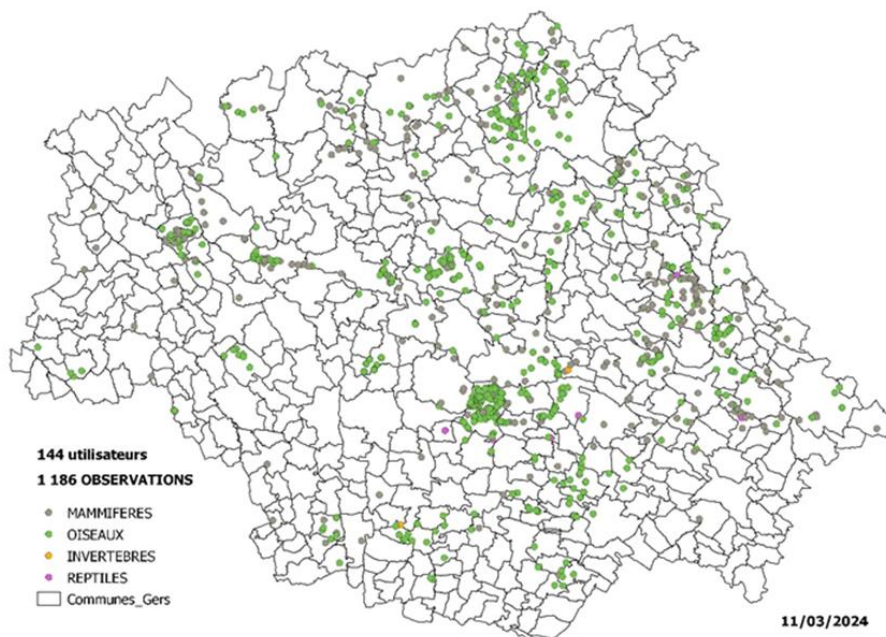
### PROGRAMME CYN'OBS

La fédération participe activement au programme régional CynObs, soutenu par l'OFB qui vise à améliorer les connaissances sur la faune sauvage et la biodiversité et à organiser la collecte et la valorisation des données de comptage des espèces.



Un programme de science participative est également développé. Les chasseurs peuvent désormais contribuer à améliorer les connaissances via l'application Vigifaune.

Vigifaune est une application mobile (Android et iOS) et un site internet ([www.vigifaune.com](http://www.vigifaune.com)) gratuit où tous les chasseurs, et passionnés de nature peuvent localiser leurs observations.



## OPERATION J'AIME LA NATURE PROPRE

« J'aime la nature propre » est une opération de ramassage des déchets à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) via le dispositif écocontribution. L'opération J'aime la nature propre organisée les 16 et 17 mars 2024 a réuni 247 bénévoles !

Au total, sur le département 10 points de collecte ont été mis en place.

Cette opération a permis de collecter 37 m<sup>3</sup> de déchets qui ont été ensuite triés et évacués !

Merci aux associations cynégétiques, aux communes, aux partenaires et à tous les participants qui se sont mobilisés et qui ont contribué à la réussite de cette opération !





## LES ANIMATION SCOLAIRES ET GRAND PUBLIC

Sur la saison 2022-2023, et en partenariat avec la structure Coucou Nature, la fédération est intervenue à 7 reprises dans les établissements scolaires, contribuant à la sensibilisation à la nature de plus de 90 écoliers. Cette même sensibilisation a été réalisée auprès du grand public à 5 occasions comme à Gascogn'Agri pour n'en citer qu'une.



Plus généralement, votre fédération communique au travers de son site internet et en particulier via les actualités, toujours très riches et nombreuses.

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/gers/>



Voici les activités de votre association ces douze derniers mois.

Voici l'ensemble des résultats des 7 769 votes exprimés (215 votants en ligne (7 762 voix) et 1 votant par courrier (7 voix) - sur les 12 résolutions soumises à vos suffrages en ligne du 03 au 10 avril 2024 transmis par Maître MAYNIÉ, Commissaire de justice lors de l'assemblée générale.

### **PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE**

Le Président CASTÉРАН nomme un bureau (celui de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers)

- 🍃 - M MONNET, Secrétaire
- 🍃 - M. OSINSKI, Trésorier adjoint
- 🍃 - M. DUPRÉ, Trésorier,
- 🍃 - M. FLORIO, Second Vice-président,
- 🍃 - M CARPENTIER, Premier Vice-président,
- 🍃 - Et moi-même, M. CASTÉРАН, Président

☞ A l'issue du vote, la première résolution est adoptée : **6 676 voix pour.**

### **DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 AVRIL 2023.**

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2023 a été mis à disposition au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dans les délais légaux et pour le vote en ligne en fichier joint.

☞ A l'issue du vote, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023 est adopté : **6 485 voix pour.**

### **TROISIEME RESOLUTION : RAPPORT D'ACTIVITES**

Le rapport d'activités accessible en ligne a été soumis au vote.

☞ A l'issue de celui-ci, la troisième résolution est adoptée par **6 781 voix pour.**

### **QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023**

Le rapport financier et le rapport du Commissaire aux Comptes accessibles en ligne ont été soumis au vote.

☞ A l'issue de celui-ci, la quatrième résolution est adoptée par **6 506 voix pour.**

### **CINQUIEME RESOLUTIONS : AFFECTATION DU RESULTAT**

Pour l'affectation du résultat voici ce qui était mis au vote :

Affectation du report à nouveau de 100 785€, constituant la provision d'Indemnité de Départ à la Retraite (I.D.R.), en réserves de gestion.

#### **Dégâts de gibier :**

Dégâts de gibier : - 181 324.35 € seront affectés en report à nouveau. Il était de - 26 551,19€ au 30 juin 2022. Il sera de - 207 875.54 € au 30 juin 2023.

## **Fonctionnement F.D.C. 32 :**

Fonctionnement FDC 32 : + 76 383.99 € au 30 juin 2023 seront affectés en compte de réserves de gestion.

Après affectations, les réserves globales seront de 2 216 318.89 € (2 317 103.89 € moins les 100 785 € de I.D.R.)

- ☛ La cinquième résolution concernant l'affectation du résultat est adoptée par **5 588 voix pour**.

## **SIXIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice écoulé.

- ☛ La sixième résolution est adoptée par **6 331 voix pour**.

## **SEPTIEME RESOLUTION : PROMOTIONS DE LA CHASSE PAR PARRAINAGE ET DE LA CHASSE ACCOMPAGNEE**

Comme depuis plusieurs années maintenant nous poursuivons les promotions initiées en Région Midi-Pyrénées Pour cela, nous reconduisons notre programme PROMO CHASSE

Il s'agit de rembourser 50 % du prix de la validation Gers pour les adhérents suivants :

- aux jeunes de moins de 20 ans qui chassent pour la 2<sup>e</sup> année consécutive ;
- les chasseurs parrainés (qui n'ont pas pris une validation Gers ces 3 dernières saisons) et leurs parrains qui n'ont pas arrêté de valider pour le Gers.

Cette offre n'est valable que pour une validation départementale Gers enregistrée depuis le Gers. Ces offres ne sont pas cumulables et ne s'appliquent pas aux validations temporaires.

Nous proposons également à nouveau la mesure suivante concernant la chasse accompagnée à savoir : 50 % de réduction sur le prix du timbre (arrondi à l'euro supérieur) du parrain principal pour la validation départementale uniquement.

- ☛ La septième résolution est adoptée par **7 347 voix pour**.

## **HUITIEME RESOLUTION : PRIX DES BRACELETS CERFS, DAIMS ET CHEVREUILS ET DES AUTRES CONTRIBUTIONS A L'INDEMNISATION DES DEGATS DE GRANDS GIBIERS POUR LA SAISON 2024-2025**

Le Conseil d'Administration de la F.D.C 32 a soumis les propositions suivantes aux votes en ligne :

- **L'adhésion de chaque territoire à la F.D.C. 32 sera de 150 €** pour la saison de chasse 2024/2025 qu'il s'agisse d'une adhésion dans le cadre **d'une demande de plan de chasse cervidés** ou bien à défaut, dans le cadre d'une **demande de plan de gestion Sanglier** ;
- **le prix du bracelet cerf : 50 euros et sans différenciation de sexe**
- **le prix du bracelet daim : 40 euros sans différenciation de sexe.** (
- le prix des **bracelets chevreuil : 20 euros**, sans différenciation de sexe.

**Pour la Contribution dégâts grands gibiers, 2 € par ha boisés** constatés au plan de chasse annuel. Application d'un des trois forfaits de malus (tel qu'adopté à l'A.G. 2023) à chaque adhérent territorial situé sur la commune où auront été indemnisés des dégâts de grands gibiers en 2024, et où aura été

recensé la majorité du (des) territoire(s) de chasse de chacun de ces adhérents. Ce malus sera respectivement de 500 €, 1 000 € ou 1 500 € selon les montants de dégâts indemnisés sur la commune (tel qu'adopté à l'A.G.)

☛ La huitième résolution est adoptée par **4 222 voix pour**.

#### **NEUVIEME RESOLUTION : VOTE D'UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE EN CAS DE DEGATS SUR UNE COMMUNE AUTRE QUE CELLE OU EST RECENSEE LA MAJORITE D'UN TERRITOIRE DE CHASSE POUR LA SAISON 2024-2025**

Application d'une contribution forfaitaire de 250 € lorsqu'un (ou des) adhérent(s) territorial(iaux) dispose(ent) d'une partie non majoritaire de leur(s) territoire(s) de chasse, contigu ou non au territoire de chasse principal, sur une commune où auront été indemnisés des dégâts de grands gibiers. (Le détail de cette contribution forfaitaire associé à cette résolution était mis en ligne)

☛ La neuvième résolution est adoptée par **3 897 voix pour**.

#### **DIZIEME RESOLUTION : PRIX DES TIMBRES**

**VOICI CE QUI ETAIT PROPOSE AUX VOTES :**

- **Prix du timbre fédéral** pour 2024/2025 : **102 €**. De ce fait, le prix du timbre **temporaire 9 jours** sera de **51 €**, et le prix du timbre **temporaire 3 jours** sera de **26 €**.

☛ La dixième résolution est adoptée par **6 733 voix pour**.

#### **ONZIEME RESOLUTION : PART DES COTISATIONS REVERSEES AUX DIVERS ORGANISMES**

**VOICI CE QUI ETAIT PROPOSE AUX VOTES :**

- **1 000 € et 500 €** d'adhésions forfaitaires sont prélevées et respectivement reversées à la **Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Régionale des Chasseurs**.
- Sur chaque timbre fédéral, **0,35 €** sont prélevés et reversés à la **Fondation pour la Préservation de la Nature**
- Forfaitairement, **100 €** sont reversés à **l'U.N.F.D.C.**

☛ La onzième résolution est adoptée par **5 914 voix pour**.

#### **DOUZIEME RESOLUTION : BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025**

Ce budget 2024/25 a été adopté par le Conseil d'Administration le 29 janvier 2024. Cette proposition de budget était mise en ligne et expliquée pour permettre le vote.

☛ La douzième résolution est adoptée par **5 378 voix pour**.

## REMISES DU TROPHEE CHASSE DURABLE 2023

M. Max ALLIES, Délégué Chasse et Pêche au Conseil régional d'Occitanie remet le trophée chasse durable 2023 et un chèque de 2 000 € à « L'entente des faisans de l'AULOUE et LA L'OUSTERE ». Félicitation à cette Entente pour leur engagement en faveur de la réintroduction de faisans sauvages. Les communes de Jégun et St-Lary se sont regroupées sur près de 5 000 ha pour implanter une population durable de faisans.

## DISTINCTION DES LAURÉATS AU PERMIS DE CHASSER ET REMISES DES MÉDAILLES

---

Par leur dévouement pour la chasse, leur participation très active au sein du réseau associatif local et leur implication exemplaire depuis de très nombreuses années, votre fédération remet sa médaille aux personnes suivantes :

***M. Christian MARCHESIN de la Société de chasse de Fleurance.***

***M. Jean Claude DAROUX, Vice-Président de Miramont Latour Pis.***

***M. Antoine FERRAZZO Agé de 97 ans et qui chasse encore la bécasse.***

Que tous soient ici remerciés.

### INTERVENTIONS DE :

- Bernard MALABIRADE, Président de la Chambre d'agriculture ;
- Philippe DUPOUY, Président du Conseil départemental ;
- Max ALLIES, Conseiller régional d'Occitanie, Délégué Chasse et Pêche
- David TAUPIAC, Conseiller régional ;
- Raphaël FARGES, Sous-préfet de Mirande.

M. le Président CASTERAN remercie les Élus, également Mesdames et Messieurs les chasseurs pour la bonne tenue de ce Congrès.

**Le Président**

**Le Secrétaire**

Serge CASTERAN

Jean-Pierre MONNET